

Emploi public et fonction publique	1
Agents de la fonction publique : principales caractéristiques	2
Voies de recrutement externe	3
Parcours professionnels	4
Retraite	5
Dépenses de personnel et rémunérations	6
Formation	7
Temps et conditions de travail	8
Relations professionnelles	9
Politique sociale	10

Emploi public et fonction publique

1

Effectifs et principales caractéristiques
de l'emploi public 1.1

Trois fonctions publiques 1.2

Fonction publique de l'État 1.3

Fonction publique de l'État : périmètres
de décompte des effectifs dans les ministères
et emplois en loi de finances 1.4

Fonction publique territoriale 1.5

Fonction publique hospitalière 1.6

Définitions et méthodes

Dans une acception juridique, un agent de la fonction publique travaille dans un organisme public à caractère administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. C'est ainsi qu'ont été décomptés les 5,359 millions d'agents qui travaillent dans l'un des trois versants de la fonction publique fin 2011.

À titre exceptionnel, compte tenu du changement de source d'information (SIASP produit par l'Insee), les effectifs de la fonction publique étudiés dans ce rapport comprennent les individus présents au 31 décembre, en emploi principal, de métropole et des départements d'Outre-mer, **hors des collectivités d'Outre-mer et de l'étranger**, et hors bénéficiaires de contrats aidés.

Les ministères et les établissements publics administratifs (Épa) nationaux constituent la fonction publique de l'État. Les collectivités territoriales *stricto sensu* (régions, départements, communes) et les Épa locaux forment la fonction publique territoriale. Enfin, les hôpitaux publics y compris les syndicats inter-hospitaliers (intégrés dans le champ de la fonction publique hospitalière depuis 2009 (voir Vue 1.1 et documents méthodologiques), les établissements d'hébergement pour personnes âgées à budget autonome et médico-sociaux, qui sont des établissements publics sous la tutelle des collectivités territoriales, et les établissements publics locaux sociaux, constituent la fonction publique hospitalière. Néanmoins, certaines missions de service public sont assurées en dehors de la fonction publique.

Les résultats 2011 présentés dans ces fiches thématiques sont issus exclusivement du nouveau Système d'information sur les agents des services publics (SIASP), produit par l'Insee en collaboration avec la DGAFP, la DGCL et la Drees. Pour ce qui concerne les séries longues, ces données sont combinées avec d'autres sources d'information utilisées antérieurement, notamment le fichier général de l'État de l'Insee, historiquement utilisé pour la fonction publique de l'État (voir Vue 1.1 et documents méthodologiques).

Les résultats relatifs à la fonction publique de l'État ont été établis à partir de SIASP-Insee, du fichier général de l'État de l'Insee (issu des fichiers de paie des agents de l'État complétés par les déclarations annuelles des données sociales - DADS *), tout particulièrement pour les établissements publics : sont définis comme agents des établissements publics nationaux les agents rémunérés sur le budget propre de ces établissements (voir Vue 1.1).

Les résultats relatifs à la fonction publique territoriale ont été établis à partir de SIASP-Insee, des déclarations annuelles de données sociales (DADS-Insee) et de l'enquête – supprimée en 2009 – sur les effectifs des collectivités territoriales (Colter) de l'Insee.

Enfin, les résultats relatifs à la fonction publique hospitalière ont été établis à partir de SIASP-Insee, de l'enquête SAE (Statistique annuelle sur les établissements de santé) de la Drees, complétée par l'enquête SPE (Statistique du personnel non médical des établissements publics de santé) de la DGOS, et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS-Insee).

Suite à l'introduction de SIASP à partir des données 2009, les résultats produits dans ces fiches ne sont plus directement comparables avec ceux publiés dans les éditions précédentes du rapport : les périmètres des trois versants de la fonction publique ont été redéfinis, et les séries publiées dans les éditions précédentes de ce rapport ont été révisées (voir Vue 1.1 et documents méthodologiques correspondants).

Les adjoints de sécurité « classiques » de la Police nationale (7 900 fin 2011 sur le territoire national), qui figuraient anciennement parmi les bénéficiaires d'emplois aidés, sont comptabilisés dans les séries d'effectifs de non-titulaires de la FPE depuis 2002, année où le dispositif « adjoints de sécurité » a été clairement dissocié du dispositif « emplois jeunes ». Cette analyse intègre également depuis 2006 les volontaires militaires (16 500 agents fin 2011 sur le territoire national).

L'appellation des ministères retenue est celle donnée par la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année considérée. Lorsqu'on suit des évolutions sur plusieurs années, on retient celle donnée par la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de la dernière année de la série.

Cependant, comme les périmètres des ministères varient selon les années, certains regroupements sont effectués depuis 2008 pour permettre les comparaisons dans le temps (voir Vue 1.1) :

- les ministères économique et financier qui comprennent les ministères du Budget, Comptes publics, Fonction publique et Réforme de l'État, et de l'Économie, Finances et Industrie.
- les ministères de l'enseignement qui regroupent le ministère de l'Éducation nationale, ainsi que l'Enseignement supérieur et Recherche.

1 I.1 Effectifs et principales caractéristiques de l'emploi public

La deuxième vague de **décentralisation**, mise en place dans le cadre de la loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, est l'un des phénomènes qui explique la hausse des effectifs dans la FPT au cours des dernières années. Les transferts d'agents TOS du ministère de l'Éducation nationale et d'agents du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des transports et du logement, amorcés en 2006, se sont amplifiés en 2007 et 2008 et ralentissent depuis 2009 (voir Vue 1.1).

Avant 2006, le fichier de paie permettait de distinguer, parmi les agents des ministères, ceux travaillant en administration centrale et ceux travaillant en service déconcentré, en se fondant sur l'existence de la nomenclature par services établie à partir de l'imputation budgétaire de la rémunération des agents au format « Ordonnance de 1959 ». Le changement de nomenclature budgétaire résultant de la mise en place de la Lolf à partir de 2006 n'avait pas permis de maintenir l'information sur le service dans le FGE.

En 2008, une méthode d'identification a été mise au point par le service statistique de la DGAFP à partir essentiellement de la catégorie juridique de l'employeur et du programme Lolf de rattachement. Elle a ensuite été améliorée notamment pour suivre les effectifs concernés par la réforme de l'administration territoriale (RéATE) et tient compte de l'immatriculation des employeurs

publics au répertoire Sirene (Siren/Siret) dont la qualité n'est pas encore homogène dans le secteur public. Les effectifs de l'État sont répartis selon cinq modalités: administration centrale (AC), service déconcentré (SD), service à compétence nationale (SCN), établissement public local d'enseignement (EPL), et établissement public administratif (Épa). Cette méthodologie a été adaptée en 2012 aux données issues du Système d'information sur les agents des services publics (SIASP-Insee), désormais utilisé par la DGAFP pour couvrir l'emploi de manière homogène dans les trois versants de la fonction publique. Elle repose notamment sur la catégorie juridique du lieu de travail des agents des ministères civils (Hors Défense) et accessoirement sur les libellés des grades des agents quand ils sont suffisamment explicites.

Taux d'administration d'un territoire (région, département, etc.): part des agents civils et militaires (ici en effectifs équivalent temps plein) de la fonction publique (d'État, territoriale, hospitalière ou de l'ensemble) travaillant dans ce territoire par rapport à la population totale de ce même territoire.

(*) De nouvelles informations permettant de mieux caractériser les agents de la fonction publique ont été introduites dans les DADS (norme « DADS-U ») à partir de l'année 2006: portant en particulier sur le statut et l'activité des agents, elles permettent de mieux caractériser les emplois principaux ou secondaires et ainsi d'améliorer la qualité des résultats.

Effectifs et principales caractéristiques de l'emploi public 1.1

Figure 1.1-1: La fonction publique dans l'économie nationale : classement des employeurs (situation au 31 décembre 2010)

Ligne	Statut juridique de l'employeur		Administrations publiques ou services non marchands			Hors administrations publiques - Services marchands		
	Intitulé	Code catégorie juridique Sirene	Statut de recrutement de droit commun de l'agent			Statut de recrutement de droit commun de l'agent		
			Colonne			Colonne		
			1	2	3	4	5	6
			Droit public	Droit public particulier	Droit privé	Droit public	Droit privé à statut	Droit privé
1	Administration de l'État	71 hors 7111 et 7112 7111 7112	Ministères dont enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat ⁽¹⁾ Autorités constitutionnelles Autorités administratives indépendantes Régions, départements, communes					
2	Collectivités territoriales	72						
3	Établissements publics administratifs	73	Épa nationaux: ANPE, Crous, CIVRS, INRA, Inserm, France AgriMer ⁽²⁾ etc., EPIE, Épa des collectivités territoriales, hôpitaux publics, éab. médico-sociaux	Organismes consulaires, associations syndicales autorisées, associations fondères urbaines ou de renouvellement	Caisse nationale du régime général de Sécurité sociale	OPH, Caisse de crédit municip., maisons de retraite publiques, divers Épa locaux marchands, Institut jeunes aveugles/sourds, Hôpital Quinze-Vingts, Caisse des dépôts et consignations ⁽³⁾		
4	Organismes publics administratifs	74		GIP non marchands, groupements de coopération sanitaire, agences dép. d'insertion	IGSA, Institut franco-allemand St Louis etc.	Cerès et foyers des armées		Cultes d'Alsace-Lorraine
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	4			Adema, BRGM, CEA, Charbon de France, Criad, CINES, Onera, INRA, IFP Energie nouvelle, Opéra national de Paris, Réunion musées nationaux, offices de tourisme, etc.		RATP, SNCF Banque de France	Grands ports maritimes UGAP, APD OPACOPH EPIC locaux et régions
6	Personnes physiques, sociétés commerciales	1,2,3,56 (hors 32)			Safer		La Poste EDF Aéroports de Paris	dont Air France, France Télécom France Télévision, DOCS, GDF Suez, GIAT industries-Nexter, Imprimerie nationale
7	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	8,9			Organismes de protection sociale hôpitaux à but non lucratif associations ODA, associations ODAI ⁽¹⁾			Mutuelles, comités d'entrep. organismes professionnels syndicaux de propriétaires associations et fondations non à financ. public, maij.

Légende

Fonction publique.

(1) Les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011), auparavant classés avec les organismes privés à financement public prédominant, sont désormais décomptés sur le champ des ministères.

(2) Offices agricoles (EPIC) intégrés dans France Agrimer en 2009 (Epa).

(3) Caisse des dépôts et consignations : assimilée à Épa, mais relevant de codification Sirene 74 (Autres personnes morales de droit administratif).

I.1 Effectifs et principales caractéristiques de l'emploi public

Figure I.1-2: Ventilation des effectifs salariés au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM), salariés à titre principal

Ligne	Statut juridique de l'employeur		Administrations publiques ou services non marchands						Hors administrations publiques - Services marchands									
	Intitulé	Code catégorie juridique Siéne	Statut de recrutement de droit commun de l'agent			Statut de recrutement de droit commun de l'agent			Statut de recrutement de droit commun de l'agent			Statut de recrutement de droit commun de l'agent						
			Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6					
			Droit public	Droit public particulier	Droit public	Droit privé	Droit public	Droit privé à statut	Droit privé									
			TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID	TOTAL hors AID
			TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID	TOTAL avec AID
1	Administration de l'Etat ⁽¹⁾	71 hors 7111 et 7112	1 965 200	1 968 400	600	600	1 300	1 300										1 965 200
	Autorités constitutionnelles ⁽²⁾	7111	600	600														600
	Autorités administratives indépendantes ⁽²⁾	7112	1 300	1 300														1 300
	Collectivités territoriales	72	1 385 200	1 385 200														1 385 200
	Établissements publics administratifs	73	1 927 700	2 011 100	42 800	14 600												1 927 700
	Autres organismes soumis au droit administratif	74	8 600	8 600		1 400												8 600
	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	4				40 000												40 000
	Personnes physiques, sociétés commerciales	1.2.3.5.6 (hors 32)				900												900
	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	8,9				483 300												483 300
	TOTAL		5 405 200	5 405 200	51 400	540 200	97 500	567 100	17 666 100	17 666 100	400	10 500	85 300	16 109 600	16 109 600	1 470 900	1 954 200	24 327 500

Sources : SIASP, DADS, Recme, Insee, Traitement DGAPP, département des études et des statistiques. Les chiffres sont arrondis à la centaine. Le total et les évolutions sont calculés sur les données initiales.

AID : bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011), auparavant classés avec les organismes privés à financement public prédominant, sont désormais décomptés sur le champ des ministères.

(2) Sont comptabilisés ici les seuls agents dont l'employeur principal est une autorité constitutionnelle ou une autorité administrative indépendante. Les autres sont en emploi principal dans une autre administration.

(3) Dont la Poste : 238 900.

Figure 1.1-3: L'emploi public selon différents concepts au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM)

	Effectifs des administrations publiques Colonnes 1+2+3	Effectifs de droit public Colonnes 1+4	Effectifs de la fonction publique métropole et DOM Colonnes 1+ 4 et lignes 1+2+3 ⁽¹⁾
Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	5 996 700	5 502 700	5 493 200
Total hors bénéficiaires de contrats aidés		5 368 200	5 358 800

Sources : SIASP, DADS, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011), auparavant classés avec les organismes privés à financement public prédominant, sont désormais décomptés sur le champ des ministères.

Les chiffres sont arrondis à la centaine. Le total et les évolutions sont calculés sur les données initiales.

I.1 Effectifs et principales caractéristiques de l'emploi public

Figure 1.1-4 : Évolution des effectifs salariés entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM), salariés à titre principal

Ligne	Statut juridique de l'employeur	Administrations publiques - Services non marchands			Hors administrations publiques - Services marchands			TOTAL	
		Statut de recrutement de droit commun de l'agent			Statut de recrutement de droit commun de l'agent				
		Colonne 2			Colonne 5				
Code catégorie juridique	1	2	3	4	5	6			
Intitulé	Droit public	Droit public particulier	Droit privé	Droit public	Droit privé à statut	Droit privé			
1	Administration de l'État (ministères) ⁽¹⁾ 7111	Eff 2011	1 988 400				Eff 2011	1 988 400	
		Eff 2010	2 031 400				Eff 2010	2 031 400	
		Evol hors aides	-3,2 %				Evol hors aides	-3,2 %	
1	Autorités constitutionnelles 7111	Eff 2011	600				Eff 2011	600	
		Eff 2010	800				Eff 2010	800	
		Evol hors aides	-21,8 %				Evol hors aides	-21,8 %	
1	Autorités administratives indépendantes 7112	Eff 2011	1 300				Eff 2011	1 300	
		Eff 2010	1 300				Eff 2010	1 300	
		Evol hors aides	0,7 %				Evol hors aides	0,7 %	
2	Collectivités territoriales 72	Eff 2011	1 423 700				Eff 2011	1 423 700	
		Eff 2010	1 425 800				Eff 2010	1 425 800	
		Evol hors aides	0,6 %				Evol hors aides	0,6 %	
3	Établissements publics administratifs 73	Eff 2011	2 011 100	Eff 2011	14 600		Eff 2011	2 025 700	
		Eff 2010	1 977 200	Eff 2010	42 800	Eff 2010	15 000	Eff 2010	2 022 000
		Evol hors aides	1,7 %	Eff 2010	43 700	Eff 2010	15 000	Evol hors aides	1,7 %
4	Autres organismes soumis au droit administratif 74	Eff 2011	8 600	Eff 2011	1 400		Eff 2011	10 000	
		Eff 2010	8 000	Eff 2010	1 400		Eff 2010	9 400	
		Evol hors aides	7,3 %	Eff 2010	14 600	Eff 2010	15 000	Evol hors aides	7,3 %
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial 4	Eff 2011	40 000	Eff 2011	40 000		Eff 2011	80 000	
		Eff 2010	49 000	Eff 2010	49 000		Eff 2010	98 000	
		Evol hors aides	-18,5 %	Eff 2010	49 000	Eff 2010	49 000	Evol hors aides	-18,5 %
5	Personnes physiques, sociétés commerciales 1,2,3,5,6 (hors 32)	Eff 2011	900	Eff 2011	900		Eff 2011	1 800	
		Eff 2010	900	Eff 2010	900		Eff 2010	1 800	
		Evol hors aides	-6,4 %	Eff 2010	900	Eff 2010	900	Evol hors aides	-6,4 %
5	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé 8,9	Eff 2011	483 300	Eff 2011	483 300		Eff 2011	966 600	
		Eff 2010	483 300	Eff 2010	483 300		Eff 2010	966 600	
		Evol hors aides	3,0 %	Eff 2010	483 300	Eff 2010	483 300	Evol hors aides	3,0 %
TOTAL	TOTAL	Eff 2011	5 405 200	Eff 2011	51 400	Eff 2011	540 200	Eff 2011	6 056 800
		Eff 2010	5 436 600	Eff 2010	51 700	Eff 2010	535 700	Eff 2010	6 023 900
		Evol hors aides	-0,6 %	Eff 2010	51 700	Eff 2010	535 700	Evol hors aides	-0,6 %

Sources : SIASP, DADS, Recme, Insee, Traitement DGAPP, département des études et des statistiques.

(1) Les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011), auparavant classés avec les organismes privés à financement public prédominant, sont désormais décomptés sur le champ des ministères.

Fonction publique	Eff 2011 (yc aides)	5 493 200
	Eff 2010 (yc aides)	5 522 300
	Evol hors aides	-0,4 %
	Evol yc aides	-0,5 %

Figure 1.1-5 : Administrations publiques (dans une approche économique) et fonction publique (dans une approche juridique) au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM)

[en milliers]

	Organismes non marchands métropole + DOM yc AID	Organismes marchands yc AID	Total yc AID	Total hors bénéficiaires de contrats aidés (AID)
Fonction publique en comptabilité nationale	5 405 200		5 405 200	5 275 100
Fonction publique hors comptabilité nationale		88 000 ⁽⁴⁾	88 000	83 700
Total fonction publique ⁽¹⁾	5 405 200	88 000 ⁽⁴⁾	5 493 200	5 358 800
Autres administrations publiques (APU)	591 500	Part de la fonction publique en 2011 ⁽⁵⁾ - Dans l'emploi salarié : 22,0 % - Dans l'emploi total : 19,9 %		
Dont autres APU en organismes publics ⁽²⁾	107 300			
Dont autres APU en organismes privés ⁽³⁾	484 200			
Total des administrations publiques	5 996 700			

Sources : Insee. Traitement Insee et DGAFP, département des études et des statistiques.

Les chiffres sont arrondis à la centaine. Le total et les évolutions sont calculés sur les données initiales.

(1) Les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011), auparavant classés avec les organismes privés à financement public prédominant, sont désormais décomptés sur le champ des ministères.

(2) Épa à recrutement de droit privé, organismes consulaires, GIP (groupements d'intérêt public), autres organismes de droit administratif, ÉPIC non marchands.

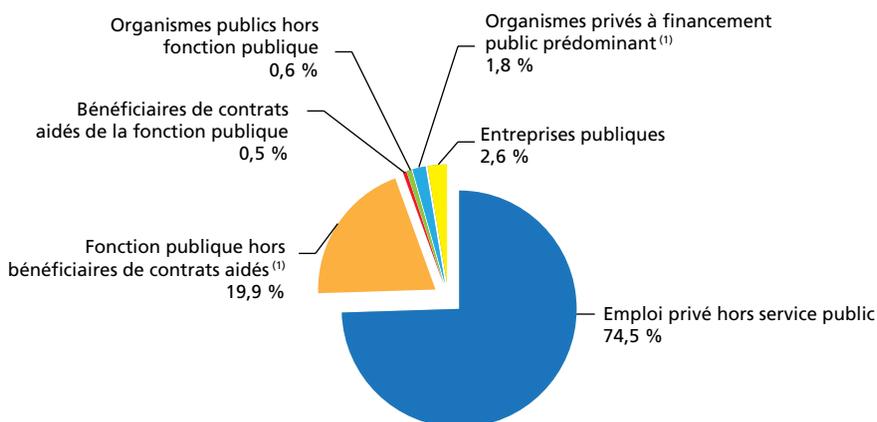
(3) Organismes à financement majoritairement public : associations non marchandes, organismes de protection sociale, hôpitaux privés à but non lucratif.

(4) Caisse des dépôts et consignations, la plupart des établissements d'hébergement pour personnes âgées, Épa marchands.

(5) Hors COM et étranger, hors bénéficiaires de contrats aidés. À comparer avec la part de la fonction publique en 2010, soit 22,1 % dans l'emploi salarié et 20,1 % dans l'emploi total sur le même périmètre.

Figure 1.1-6 : Fonction publique, service public et emploi total au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM)

[en %]



Sources : SIASP, DADS, Recme, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011), auparavant classés avec les organismes privés à financement public prédominant, sont désormais décomptés sur le champ des ministères.

1 I.1 Effectifs et principales caractéristiques de l'emploi public

Figure 1.1-7 : Nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans la fonction publique en 2010 et en 2011

[en milliers]

		Fin 2010	Fin 2011	Évolution sur un an (%)
Fonction publique de l'État	Ministères	2,0	3,1	
	Dont ministères de l'Enseignement	0,0	0,0	
	Dont ministère de l'Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration	2,0	3,1	
	Épa de la FPE	55,6	64,4	
	Dont Épa rattachés aux ministères de l'Enseignement ⁽¹⁾	52,4	61,7	
	Dont Épa rattachés au ministère de l'Intérieur	0,1	0,0	
	Total	57,6	67,5	17,2
Fonction publique territoriale	Communes	43,5	33,2	
	Départements	5,0	4,9	
	Régions	0,2	0,5	
	Total collectivités territoriales	48,7	38,6	
	Établissements communaux	6,4	5,7	
	Établissements intercommunaux	9,7	6,8	
	Établissements départementaux	0,2	0,1	
	Autres Épa locaux	0,1	0,1	
	Total Épa	16,4	12,6	
Total	65,1	51,2	-21,4	
Fonction publique hospitalière	Hôpitaux	14,2	10,8	
	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	5,0	4,3	
	Autres établissements médico-sociaux	0,7	0,7	
	Total FPH	19,9	15,8	-20,7
Total 3 FP		142,6	134,5	-5,7

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

(1) Les bénéficiaires de contrats aidés travaillent pour l'essentiel dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

Figure 1.1-8 : Fonction publique, service public et emploi total au 31 décembre 2010 et 2011 en France (métropole + DOM)

(en milliers)

		Rappel 2010	2011
		Effectifs au 31/12/2010 ⁽¹⁾	Effectifs au 31/12/2011
Fonction publique ⁽²⁾	métropole	5 210	5 190
	DOM	170	168
	Total hors bénéficiaires de contrats aidés ⁽³⁾	5 380	5 359
	Bénéficiaires de contrats aidés de la fonction publique ⁽⁴⁾	143	134
	Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	5 522	5 493
Organismes publics hors fonction publique non marchands	Épa nationaux de Sécurité sociale, à recrutement de droit privé	15	15
	GIP nationaux et locaux (résultats partiels)	8	8
	Personnes morales droit public particulières	1	1
	Groupements de coopération sanitaires	0	0
	Associations syndicales autorisées	0	0
	Organismes consulaires	44	43
	ÉPIC nationaux et locaux non marchands	49	40
	Sous-total organismes hors FP non marchands	117	107
Organismes publics hors fonction publique marchands	ÉPIC locaux marchands	60	65
	Personnes morales droit public secteur marchand	1	1
	Sous-total organismes hors FP marchands	60	65
	Total	177	173
Organismes privés à financement public prédominant (secteur non marchand)	Associations ⁽⁴⁾	131	148
	Organismes de protection sociale	186	172
	Hôpitaux privés à but non lucratif	152	163
	Safer	1	1
	Total	470	484
Entreprises publiques (secteur marchand)	ÉPIC marchands ⁽⁵⁾	307	313
	Entreprises hors ÉPIC ⁽⁶⁾	401	396
	Total	708	709
Emploi privé hors service public (secteur marchand)	Total	19 951	20 057
Emploi total (salariés et non salariés)	Total ⁽⁷⁾	26 817	26 903

Sources : SIASP, DADS, Recme, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Données de 2010 révisées.

(2) Y compris les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011) décomptés auparavant avec les organismes privés à financement public prédominant (cf. éditions précédentes du rapport annuel).

(3) Cet effectif comprend les agents dont l'employeur principal est une autorité constitutionnelle (600 personnes) ou une autorité administrative indépendante (1 300 personnes).

(4) Les bénéficiaires de contrats aidés sont décomptés à part dans la fonction publique et inclus dans les effectifs des autres organismes.

(5) Les EPIC marchands proviennent de la ligne 5 et des colonnes 4, 5 et 6 du tableau de synthèse.

(6) Les entreprises hors EPIC comprennent la Poste, EDF, Aéroports de Paris issus de la ligne 6 colonne 5 du tableau de synthèse + la partie des entreprises de la ligne 6 colonne 6 répertoriée dans les entreprises «de premier rang» du Recme (exemple : France Télévision, DCNS...).

(7) Différents concepts d'emploi coexistent. Celui retenu ici est «l'emploi total» qui comprend les salariés et les non-salariés en France entière, hors chômeurs, et qui constitue la référence la plus courante pour les comparaisons internationales.

1.2 Trois fonctions publiques

Figure 1.2-1: Effectifs physiques et effectifs en équivalent temps plein par versant de la fonction publique en 2010 et en 2011 (métropole + DOM)

	2010 ⁽¹⁾		2011		Évolution sur un an (%)	
	avec contrats aidés	hors contrats aidés	avec contrats aidés	hors contrats aidés	avec contrats aidés	hors contrats aidés
Effectif au 31 décembre⁽²⁾						
FPE	2 515,7	2 458,1	2 466,2	2 398,7	-2,0	-2,4
FPT	1 876,2	1 811,0	1 881,8	1 830,7	0,3	1,1
FPH	1 130,4	1 110,5	1 145,2	1 129,4	1,3	1,7
Total 3 FP	5 522,3	5 379,6	5 493,2	5 358,8	-0,5	-0,4
Volume de travail en équivalent temps plein⁽³⁾						
FPE	2 402,5	2 364,6	2 366,1	2 315,4	-1,5	-2,1
FPT	1 727,6	1 675,1	1 743,8	1 704,4	0,9	1,7
FPH	1 051,0	1 034,2	1 060,6	1 049,4	0,9	1,5
Total 3 FP	5 181,1	5 073,9	5 170,4	5 069,1	-0,2	-0,1

Source : SIASP, Insee. Traitement Insee et DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger),

(1) Révision par rapport à l'année précédente avec l'intégration dans la FPE des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 environ en 2011) et l'intégration dans SIASP d'un Épa de 8 000 salariés.

(2) Postes principaux finaux au 31 décembre.

(3) Tout poste actif dans l'année.

Figure 1.2-2: Effectifs physiques des trois fonctions publiques par type d'employeur aux 31 décembre 2010 et 2011 en France (métropole + DOM)

	Effectifs physiques 2010 ⁽¹⁾	Effectifs physiques 2010	Évolution 2009-2010 (en effectifs)	Évolution 2009-2010 (en %)
FPE				
Ministères	2 030 153	1 965 867	-64 286	-3,2
Épa de la FPE	427 917	432 805	4 888	1,1
Total FPE	2 458 070	2 398 672	-59 398	-2,4
FPT				
Communes ⁽²⁾	1 006 843	1 012 690	5 847	0,6
Départements	290 536	292 458	1 922	0,7
Régions	79 719	80 037	318	0,4
Total collectivités territoriales	1 377 098	1 385 185	8 087	0,6
Établissements communaux ⁽²⁾	127 646	128 468	822	0,6
Établissements intercommunaux ⁽²⁾	234 044	245 429	11 385	4,9
Établissement départementaux	65 596	65 746	150	0,2
Autres Épa locaux	6 641	5 835	-806	-12,1
Total Épa⁽²⁾	433 927	445 478	11 551	2,7
Total FPT	1 811 025	1 830 663	19 638	1,1
FPH				
Hôpitaux	1 004 684	1 020 554	15 870	1,6
Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)	72 966	76 266	3 300	4,5
Autres établissements médico-sociaux	32 904	32 618	-286	-0,9
Total FPH	1 110 554	1 129 438	18 884	1,7
Total FPE+FPT+FPH	5 379 649	5 358 773	-20 876	-0,4

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Révision par rapport à l'année précédente avec l'intégration dans la FPE des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 environ en 2011) et l'intégration dans SIASP d'un Épa de 8 000 salariés.

(2) Les évolutions concernant les effectifs des communes, des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution, compte tenu de probables modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment), en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

Figure 1.2-3 : Effectifs physiques des trois fonctions publiques en effectifs physiques et équivalents temps plein par région et par département ⁽¹⁾ au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM) (1^{ère} partie)

	Total							
	Fonction publique de l'État ⁽¹⁾		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière		Total trois fonctions publiques ⁽¹⁾	
	Effectifs physiques	Effectifs en ETP	Effectifs physiques	Effectifs en ETP	Effectifs physiques	Effectifs en ETP	Effectifs physiques	Effectifs en ETP
Alsace	64 191	61 062	39 471	35 262	36 142	32 728	139 804	129 053
Bas-Rhin	42 558	40 649	24 626	22 012	21 083	19 109	88 267	81 771
Haut-Rhin	21 633	20 413	14 845	13 250	15 059	13 619	51 537	47 282
Aquitaine	116 267	111 028	97 831	89 242	54 892	51 291	268 990	251 561
Dordogne	10 291	9 773	12 135	10 839	8 690	8 136	31 116	28 747
Gironde	61 857	59 025	46 360	42 911	24 195	22 724	132 412	124 660
Landes	13 526	13 011	14 270	12 889	5 950	5 595	33 746	31 495
Lot-et-Garonne	9 494	9 066	7 655	6 994	6 474	5 997	23 623	22 057
Pyrénées-Atlantiques	21 099	20 155	17 411	15 608	9 583	8 839	48 093	44 603
Auvergne	47 501	45 079	39 190	35 248	29 475	27 340	116 166	107 667
Allier	9 341	8 897	9 282	8 423	9 432	8 899	28 055	26 219
Cantal	4 463	4 259	4 560	4 099	3 649	3 410	12 672	11 767
Haute-Loire	5 751	5 348	5 261	4 663	3 658	3 258	14 670	13 268
Puy-de-Dôme	27 946	26 576	20 087	18 064	12 736	11 774	60 769	56 413
Basse-Normandie	44 037	42 013	38 738	34 632	30 337	28 129	113 112	104 774
Calvados	21 868	20 814	19 706	17 754	14 224	13 182	55 798	51 750
Manche	14 976	14 354	12 449	11 095	9 528	8 779	36 953	34 228
Orne	7 193	6 844	6 583	5 784	6 585	6 168	20 361	18 796
Bourgogne	52 838	50 163	42 342	37 919	36 409	33 526	131 589	121 608
Côte-d'Or	23 599	22 409	15 003	13 530	11 683	10 894	50 285	46 832
Nièvre	6 108	5 806	6 172	5 599	4 893	4 624	17 173	16 029
Saône-et-Loire	14 304	13 523	13 257	11 742	11 613	10 528	39 174	35 793
Yonne	8 827	8 426	7 910	7 049	8 220	7 480	24 957	22 954
Bretagne	126 215	120 031	86 893	78 091	61 367	56 349	274 475	254 471
Côtes-d'Armor	14 622	13 720	18 540	16 365	10 157	9 163	43 319	39 248
Finistère	43 959	42 176	22 292	20 301	18 298	16 798	84 549	79 276
Ille-et-Vilaine	43 836	41 395	27 915	25 201	18 283	16 828	90 034	83 423
Morbihan	23 798	22 739	18 146	16 225	14 629	13 560	56 573	52 524
Centre	86 352	82 324	66 002	60 050	48 233	44 983	200 587	187 356
Cher	11 946	11 513	8 246	7 536	6 409	6 033	26 601	25 082
Eure-et-Loir	11 042	10 524	9 885	8 853	8 102	7 573	29 029	26 950
Indre	8 089	7 703	5 564	5 063	4 640	4 369	18 293	17 135
Indre-et-Loire	20 715	19 519	15 049	13 718	12 507	11 507	48 271	44 745
Loiret	26 156	25 043	18 990	17 483	10 288	9 643	55 434	52 170
Loir-et-Cher	8 404	8 022	8 268	7 395	6 287	5 857	22 959	21 275
Champagne-Ardenne	53 485	50 974	31 939	28 435	26 590	24 495	112 014	103 903
Ardennes	8 960	8 566	6 710	5 991	5 767	5 301	21 437	19 858
Aube	9 690	9 234	6 813	5 972	4 694	4 420	21 197	19 626
Haute-Marne	9 346	8 833	4 095	3 601	4 359	3 994	17 800	16 428
Marne	25 489	24 341	14 321	12 872	11 770	10 779	51 580	47 992
Corse	13 116	12 520	10 987	10 447	4 462	4 304	28 565	27 272
Corse-du-sud	5 718	5 484	6 535	6 261	2 597	2 520	14 850	14 265
Haute-Corse	7 398	7 036	4 452	4 186	1 865	1 784	13 715	13 007
Franche-Comté	43 363	40 885	28 179	24 870	23 584	21 382	95 126	87 136
Doubs	21 918	20 614	13 798	12 356	12 096	10 964	47 812	43 933
Haute-Saône	7 445	7 031	4 492	3 845	2 745	2 489	14 682	13 365
Jura	7 112	6 640	6 059	5 229	5 986	5 385	19 157	17 253
Territoire de Belfort	6 888	6 600	3 830	3 440	2 757	2 544	13 475	12 585

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Les effectifs des militaires, disponibles uniquement au niveau régional dans les précédentes éditions du rapport annuel, sont désormais localisables au niveau départemental.

1.2 Trois fonctions publiques

Figure 1.2-3 : Effectifs physiques des trois fonctions publiques en effectifs physiques et équivalents temps plein par région et par département ⁽¹⁾ au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM) (2^{ème} partie)

	Total							
	Fonction publique de l'État ⁽¹⁾		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière		Total trois fonctions publiques ⁽¹⁾	
	Effectifs physiques	Effectifs en ETP	Effectifs physiques	Effectifs en ETP	Effectifs physiques	Effectifs en ETP	Effectifs physiques	Effectifs en ETP
Haute-Normandie	55 948	52 933	52 737	47 320	34 450	31 867	143 135	132 121
Eure	16 044	15 257	14 679	13 007	7 445	7 016	38 168	35 280
Seine-Maritime	39 904	37 677	38 058	34 312	27 005	24 852	104 967	96 841
Île-de-France	550 666	526 900	357 048	327 315	178 726	164 912	1 086 440	1 019 127
Essonne	47 881	45 077	35 740	32 491	14 232	13 139	97 853	90 708
Hauts-de-Seine	52 623	50 306	48 163	44 162	17 721	16 278	118 507	110 746
Paris	215 827	206 891	76 088	69 396	58 568	54 048	350 483	330 335
Seine-et-Marne	38 520	36 911	34 499	31 543	14 403	13 285	87 422	81 740
Seine-Saint-Denis	56 990	54 825	50 424	46 618	16 453	15 195	123 867	116 637
Val-de-Marne	53 520	51 555	43 828	40 653	25 583	23 816	122 931	116 024
Val-d'Oise	33 519	32 104	31 235	28 749	15 545	14 453	80 299	75 307
Yvelines	51 786	49 230	37 071	33 703	16 221	14 697	105 078	97 631
Languedoc-Roussillon	89 012	84 001	83 698	76 466	40 161	36 898	212 871	197 365
Aude	10 574	10 137	12 271	10 837	4 831	4 438	27 676	25 411
Gard	23 123	21 749	18 311	16 728	10 750	9 854	52 184	48 332
Hérault	39 070	36 735	36 639	33 759	16 937	15 479	92 646	85 973
Lozère	3 035	2 857	2 240	2 015	1 874	1 726	7 149	6 598
Pyrénées-Orientales	13 210	12 522	14 237	13 127	5 769	5 402	33 216	31 051
Limousin	25 999	24 694	22 607	20 539	20 502	19 281	69 108	64 514
Corrèze	9 169	8 581	7 158	6 429	5 742	5 376	22 069	20 385
Creuse	3 762	3 577	3 606	3 211	3 241	3 068	10 609	9 856
Haute-Vienne	13 068	12 536	11 843	10 900	11 519	10 837	36 430	34 272
Lorraine	94 567	90 073	52 984	47 373	43 835	40 171	191 386	177 618
Meurthe-et-Moselle	33 780	32 062	16 572	14 840	16 317	14 949	66 669	61 851
Meuse	8 915	8 585	4 179	3 518	4 763	4 448	17 857	16 551
Moselle	40 714	38 874	23 052	20 832	13 749	12 470	77 515	72 175
Vosges	11 158	10 552	9 181	8 184	9 006	8 304	29 345	27 040
Midi-Pyrénées	102 931	98 020	90 557	81 759	47 271	43 645	240 759	223 424
Ariège	5 136	4 900	4 732	4 213	3 533	3 267	13 401	12 380
Aveyron	6 702	6 301	7 195	6 263	5 460	4 977	19 357	17 542
Gers	4 543	4 302	6 104	5 405	3 664	3 384	14 311	13 091
Haute-Garonne	55 132	52 453	43 500	39 618	17 829	16 580	116 461	108 651
Hautes-Pyrénées	8 417	8 086	6 527	5 948	5 797	5 329	20 741	19 363
Lot	4 121	3 924	5 343	4 704	2 607	2 412	12 071	11 040
Tarn	10 004	9 488	10 625	9 642	4 864	4 426	25 493	23 556
Tarn-et-Garonne	8 876	8 567	6 531	5 964	3 517	3 270	18 924	17 800
Nord-Pas-de-Calais	130 201	123 227	112 343	101 871	70 559	65 044	313 103	290 142
Nord	90 300	85 381	75 269	68 298	50 252	46 196	215 821	199 875
Pas-de-Calais	39 901	37 846	37 074	33 572	20 307	18 849	97 282	90 267
Pays de la Loire	105 498	99 383	88 262	79 125	63 416	57 592	257 176	236 100
Loire-Atlantique	43 567	40 846	34 787	31 429	21 705	19 586	100 059	91 861
Maine-et-Loire	25 487	24 135	17 694	15 773	14 899	13 505	58 080	53 413
Mayenne	7 269	6 813	7 698	6 828	7 003	6 448	21 970	20 089
Sarthe	15 956	15 143	13 377	12 093	10 481	9 519	39 814	36 755
Vendée	13 219	12 445	14 706	13 002	9 328	8 535	37 253	33 983
Picardie	58 429	55 745	46 486	41 122	39 314	36 309	144 229	133 175
Aisne	15 484	14 787	12 538	11 015	11 821	10 889	39 843	36 691
Oise	23 708	22 732	17 093	15 301	12 834	11 969	53 635	50 002
Somme	19 237	18 227	16 855	14 805	14 659	13 451	50 751	46 483

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Les effectifs des militaires, disponibles uniquement au niveau régional dans les précédentes éditions du rapport annuel, sont désormais localisables au niveau départemental.

Figure 1.2-3 : Effectifs physiques des trois fonctions publiques en effectifs physiques et équivalents temps plein par région et par département ⁽¹⁾ au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM) [3^{ème} partie]

	Total							
	Fonction publique de l'État ⁽¹⁾		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière		Total trois fonctions publiques ⁽¹⁾	
	Effectifs physiques	Effectifs en ETP	Effectifs physiques	Effectifs en ETP	Effectifs physiques	Effectifs en ETP	Effectifs physiques	Effectifs en ETP
Poitou-Charentes	59 063	56 435	53 553	48 692	33 745	31 328	146 361	136 455
Charente	11 300	10 929	10 016	9 072	5 983	5 534	27 299	25 535
Charente-Maritime	19 925	18 880	17 062	15 574	10 821	10 074	47 808	44 528
Deux-Sèvres	9 088	8 668	11 764	10 528	7 247	6 670	28 099	25 867
Vienne	18 750	17 958	14 711	13 517	9 694	9 050	43 155	40 525
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	195 743	186 666	157 829	147 885	73 932	67 678	427 504	402 229
Alpes-de-Haute-Provence	4 491	4 207	5 459	4 900	3 161	2 918	13 111	12 025
Alpes-Maritimes	30 366	28 953	37 650	35 313	15 328	14 270	83 344	78 536
Bouches-du-Rhône	81 540	77 411	62 399	58 898	29 737	26 975	173 676	163 284
Hautes-Alpes	5 452	5 097	4 848	4 204	3 251	2 925	13 551	12 226
Var	55 396	53 624	31 140	29 404	12 150	11 230	98 686	94 258
Vaucluse	18 498	17 373	16 333	15 167	10 305	9 360	45 136	41 900
Rhône-Alpes	206 617	193 483	165 183	148 114	106 005	95 705	477 805	437 302
Ain	15 762	14 874	10 813	9 630	6 729	6 092	33 304	30 596
Ardeèche	7 396	6 834	8 137	7 102	5 451	4 904	20 984	18 840
Drôme	13 356	12 418	11 983	10 690	7 965	7 169	33 304	30 277
Haute-Savoie	18 772	17 448	19 499	17 398	11 398	10 217	49 669	45 064
Isère	41 852	38 864	34 392	30 274	20 078	17 798	96 322	86 935
Loire	20 639	19 263	16 970	15 368	17 206	15 495	54 815	50 126
Rhône	73 778	69 672	48 762	44 638	29 591	27 306	152 131	141 616
Savoie	15 062	14 111	14 627	13 014	7 587	6 723	37 276	33 848
Total métropole	2 322 039	2 207 638	1 764 859	1 601 777	1 103 407	1 014 958	5 190 305	4 824 373
DOM	76 633	73 210	65 804	62 077	26 031	25 294	168 468	160 581
Guadeloupe	15 429	14 696	14 528	13 643	6 375	6 204	36 332	34 544
Martinique	14 399	13 979	15 615	14 376	8 423	8 213	38 437	36 568
Guyane	9 992	9 670	7 207	7 028	2 645	2 589	19 844	19 287
La Réunion	29 911	28 131	28 454	27 029	8 588	8 288	66 953	63 448
DOM sans autre précision ⁽²⁾	6 902	6 734	-	-	-	-	6 902	6 734
Total France entière	2 398 672	2 280 848	1 830 663	1 663 854	1 129 438	1 040 252	5 358 773	4 984 954

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Les effectifs des militaires, disponibles uniquement au niveau régional dans les précédentes éditions du rapport annuel, sont désormais localisables au niveau départemental.

(2) Il s'agit principalement des militaires des ministères de la Défense et des anciens combattants et de l'Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration.

1.2 Trois fonctions publiques

Figure 1.2-4 : Taux d'administration (à partir des effectifs en équivalents temps plein) par région ⁽¹⁾ au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM)

	Fonction publique de l'État ⁽¹⁾	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total trois fonctions publiques ⁽¹⁾
Alsace	33,0	19,0	17,7	69,7
Aquitaine	34,1	27,4	15,7	77,2
Auvergne	33,4	26,1	20,3	79,7
Basse-Normandie	28,4	23,5	19,0	70,9
Bourgogne	30,5	23,1	20,4	73,9
Bretagne	37,2	24,2	17,5	78,9
Centre	32,2	23,5	17,6	73,3
Champagne-Ardenne	38,2	21,3	18,4	77,9
Corse	40,0	33,4	13,7	87,1
Franche-Comté	34,8	21,1	18,2	74,1
Haute-Normandie	28,7	25,7	17,3	71,7
Île-de-France	44,5	27,6	13,9	86,0
Languedoc-Roussillon	31,6	28,7	13,9	74,2
Limousin	33,2	27,6	25,9	86,7
Lorraine	38,3	20,1	17,1	75,5
Midi-Pyrénées	33,7	28,1	15,0	76,9
Nord-Pas-de-Calais	30,5	25,2	16,1	71,8
Pays de la Loire	27,6	22,0	16,0	65,6
Picardie	29,0	21,4	18,9	69,4
Poitou-Charentes	31,7	27,4	17,6	76,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	38,0	30,1	13,8	81,9
Rhône-Alpes	30,8	23,6	15,2	69,6
Total métropole	35,0	25,4	16,1	76,5
DOM	39,4	33,4	13,6	86,4
Guadeloupe	36,4	33,8	15,4	85,6
Martinique	35,6	36,6	20,9	93,2
Guyane	41,3	30,0	11,1	82,4
La Réunion	33,9	32,6	10,0	76,5
Total métropole + DOM	35,1	25,6	16,0	76,8

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Les effectifs des militaires, disponibles uniquement au niveau régional dans les précédentes éditions du rapport annuel, sont désormais localisables au niveau départemental.

Figure 1.2-5 : Effectifs physiques des trois fonctions publiques entre le 31 décembre 1996 et le 31 décembre 2011 ⁽¹⁾ en France (métropole + DOM)

	Fonction publique de l'État			Fonction publique territoriale			Fonction publique hospitalière (FPH)	FPE + FPT + FPH (3 FP)	Emploi total (en milliers) ⁽³⁾	Part de l'emploi public dans l'emploi total (en %) ⁽⁴⁾
	Ministères ⁽²⁾	Épa nationaux à recrutement de droit public	Fonction publique de l'État (FPE)	Collectivités territoriales	Épa locaux	Fonction publique territoriale (FPT)				
1996	2 331 746	159 810	2 491 556	1 008 943	213 298	1 222 241	885 296	4 599 093	23 587	19,5
1998	2 357 129	173 077	2 530 206	1 041 059	224 235	1 265 294	904 152	4 699 652	24 312	19,3
2000	2 382 025	190 313	2 572 338	1 075 883	252 044	1 327 926	930 721	4 830 986	25 580	18,9
2002	2 438 895	206 853	2 645 748	1 119 365	297 102	1 416 467	973 099	5 035 314	26 044	19,3
2004	2 439 378	217 535	2 656 913	1 172 815	351 209	1 524 024	1 038 407	5 219 343	26 132	20,0
2005 ⁽⁵⁾	2 422 832	236 049	2 658 882	1 194 195	368 606	1 562 801	1 052 285	5 273 968	26 335	20,0
2006	2 381 406	268 451	2 649 857	1 225 847	385 080	1 610 926	1 055 821	5 316 604	26 668	19,9
2007	2 301 365	286 591	2 587 956	1 305 484	397 575	1 703 058	1 073 238	5 364 253	27 035	19,8
2008	2 213 661	295 586	2 509 247	1 362 625	407 220	1 769 845	1 084 827	5 363 919	26 888	19,9
2009	2 135 193	348 529	2 483 722	1 382 966	423 517	1 806 483	1 095 801	5 386 006	26 667	20,2
2010	2 030 153	427 917	2 458 070	1 377 098	433 927	1 811 025	1 110 554	5 379 649	26 817	20,1
2011	1 965 867	432 805	2 398 672	1 385 185	445 478	1 830 663	1 129 438	5 358 773	26 903	19,9
Évolution annuelle moyenne sur 1996-2011 (en %)	-1,1	6,9	-0,3	2,1	5,0	2,7	1,6	1,0	0,9	0,1
Évolution annuelle moyenne sur 2005-2011 (en %)	-3,4	10,6	-1,7	2,5	3,2	2,7	1,2	0,3	0,4	-0,1

Sources : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee ; enquêtes SAE, Drees. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques. Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Révision par rapport à l'année précédente avec l'intégration dans la FPE des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 environ en 2011) et l'intégration dans SIASP d'un Épa de 8 000 salariés.

(2) Les militaires volontaires sont comptabilisés dans les effectifs de l'État à partir de 2004.

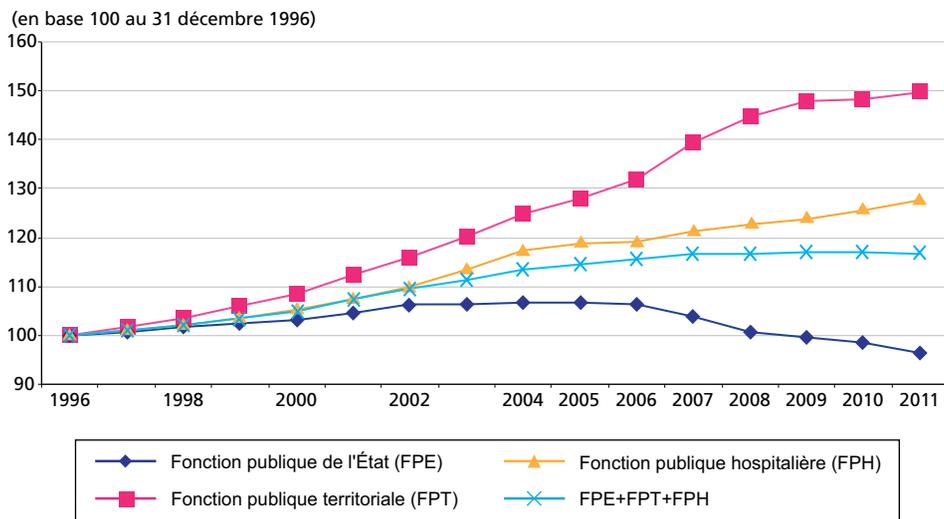
(3) Emploi en France entière, hors contingent, soit les salariés + les non-salariés. Le chiffre de l'emploi total en 2010 a été révisé par rapport à l'édition précédente de ce rapport.

(4) Rapport entre FPE+FPT+FPH / emploi total.

(5) Depuis 2005, les élèves de l'École polytechnique apparaissent dans le champ des Épa de la fonction publique de l'État.

1.2 Trois fonctions publiques

Figure 1.2-6 : Évolution des effectifs physiques des trois fonctions publiques entre le 31 décembre 1996 et 31 décembre 2011 ⁽¹⁾ en France (métropole +DOM)



Sources : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee ; enquêtes SAE, Drees. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques. Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole et DOM (hors COM et étranger).

(1) Révision par rapport à l'année précédente avec l'intégration dans la FPE des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 environ en 2011) et l'intégration dans SIASP d'un Épa de 8 000 salariés.

Note : selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL), environ 135 000 personnes physiques ont été transférées de 2006 à 2011 de l'État vers la Fonction publique territoriale dans le cadre de la loi Libertés et Responsabilités locales de 2004. Voir également Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et Chiffres, édition 2009-2010.

Figure 1.2-7 : Effectifs physiques des trois fonctions publiques par statut (*) entre le 31 décembre 2000 et 31 décembre 2011⁽¹⁾ en France (métropole + DOM)

	2000	2002	2004 ⁽²⁾	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution annuelle moyenne sur 2000/2011 (en %)
FPE, y compris Épa											
Titulaires	1 749 261	1 789 523	1 807 470	1 806 579	1 789 386	1 725 306	1 646 043	1 602 658	1 581 958	1 551 763	-1,1
Non-titulaires	301 322	331 034	299 563	303 643	312 892	321 305	333 893	364 903	369 202	347 920	1,3
Militaires	316 228	319 611	344 062	347 478	347 486	344 941	334 899	327 005	322 276	318 292	0,1
Autres catégories et statuts ⁽³⁾	205 527	205 580	205 818	201 183	200 093	196 403	194 411	189 156	184 634	180 698	-1,2
Total	2 572 338	2 645 748	2 656 913	2 658 882	2 649 857	2 587 956	2 509 247	2 483 722	2 458 070	2 398 672	-0,6
Part de non-titulaires (en %) ⁽⁴⁾	11,7	12,5	11,3	11,4	11,8	12,4	13,3	14,7	15,0	14,5	
FPT, y compris Épa											
Titulaires ⁽⁵⁾	998 698	1 073 906	1 158 125	1 192 358	1 218 349	1 294 326	1 366 635	1 402 129	1 412 335	1 410 016	3,2
Non-titulaires	267 036	280 868	303 381	307 085	327 941	343 609	348 048	346 015	340 303	359 836	2,7
Autres catégories et statuts ⁽³⁾	62 193	61 694	62 517	63 358	64 636	65 123	55 162	58 339	58 387	60 811	-0,2
Total	1 327 926	1 416 467	1 524 024	1 562 801	1 610 926	1 703 058	1 769 845	1 806 483	1 811 025	1 830 663	3,0
Part de non-titulaires (en %) ⁽⁴⁾	20,1	19,8	19,9	19,6	20,4	20,2	19,7	19,2	18,8	19,7	
FPH											
Titulaires	717 902	740 602	794 933	808 643	801 745	807 818	806 213	815 793	821 427	824 797	1,3
Non-titulaires	121 483	130 425	142 683	142 269	149 397	159 550	172 367	173 884	180 142	193 793	4,3
Autres catégories et statuts ⁽³⁾	91 337	102 072	100 790	101 373	104 679	105 871	106 247	106 124	108 985	110 848	1,8
Total	930 721	973 099	1 038 407	1 052 285	1 055 821	1 073 238	1 084 827	1 095 801	1 110 554	1 129 438	1,8
Part de non-titulaires (en %) ⁽⁴⁾	13,1	13,4	13,7	13,5	14,1	14,9	15,9	15,9	16,2	17,2	
FPE+FPT+FPH											
Titulaires ⁽⁵⁾	3 465 861	3 604 030	3 760 529	3 807 580	3 809 480	3 827 450	3 818 891	3 820 580	3 815 720	3 786 576	0,8
Non-titulaires	689 841	742 327	745 627	752 997	790 230	824 465	854 308	884 802	889 647	901 549	2,5
Militaires	316 228	319 611	344 062	347 478	347 486	344 941	334 899	327 005	322 276	318 292	0,1
Autres catégories et statuts ⁽³⁾	359 056	369 346	369 125	365 913	369 408	367 397	355 820	353 619	352 006	352 357	-0,2
Total	4 830 986	5 035 314	5 219 343	5 273 968	5 316 604	5 364 253	5 363 919	5 386 006	5 379 649	5 358 773	0,9
Part de non-titulaires (en %) ⁽⁴⁾	14,3	14,7	14,3	14,3	14,9	15,4	15,9	16,4	16,5	16,8	

Sources : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee ; enquêtes SAE, Drees. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole et DOM (hors COM et étranger).

(*) Les définitions des statuts ont été harmonisées dans les trois versants de la fonction publique (Dossier «Diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique» du présent Rapport annuel et note 3). Les séries ont été révisées par rapport à l'édition précédente.

(1) Révision par rapport à l'année précédente avec l'intégration dans la FPE des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 environ en 2011) et l'intégration dans SIASP d'un Épa de 8 000 salariés.

(2) Les militaires volontaires sont comptabilisés dans les effectifs de l'État à partir de 2004.

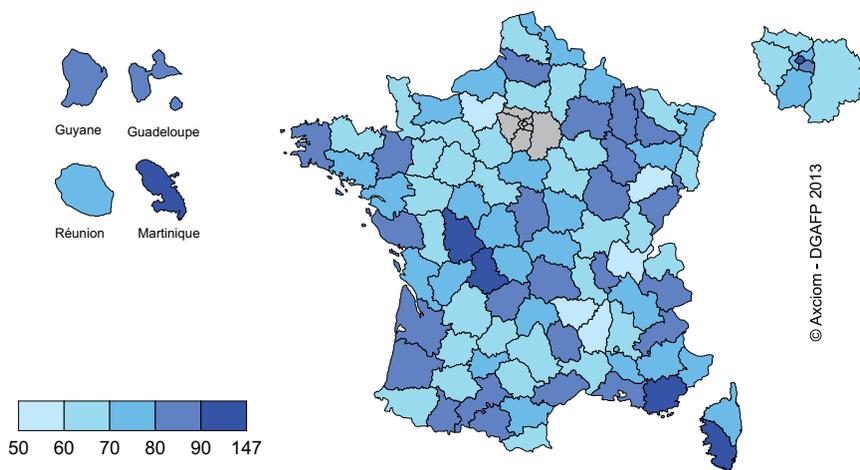
(3) La catégorie «autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(4) La série des non-titulaires ayant été révisée par rapport à l'édition précédente dans les trois versants de la fonction publique suite à l'harmonisation des nomenclatures et des traitements statistiques, la part des non-titulaires est également révisée.

(5) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT les militaires (2 300 sapeurs pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires.

1.2 Trois fonctions publiques

Figure 1.2-8 : Taux d'administration des trois fonctions publiques par département au 31 décembre 2011

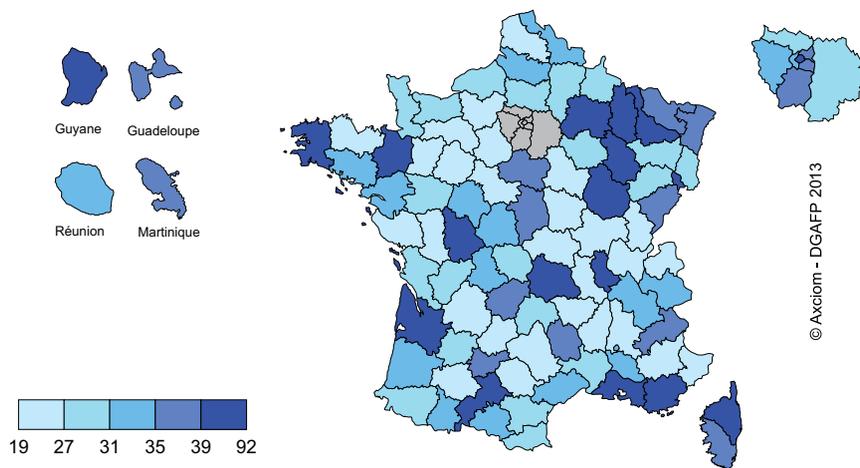


Source : SIASP, Insee. Traitement Insee et DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : 3 FP. Emplois principaux, tous statuts, France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Taux d'administration France entière = 76,8 % ; France métropolitaine = 76,5 %.

Figure 1.2-9 : Taux d'administration de la fonction publique de l'État (civils + militaires) par département au 31 décembre 2011

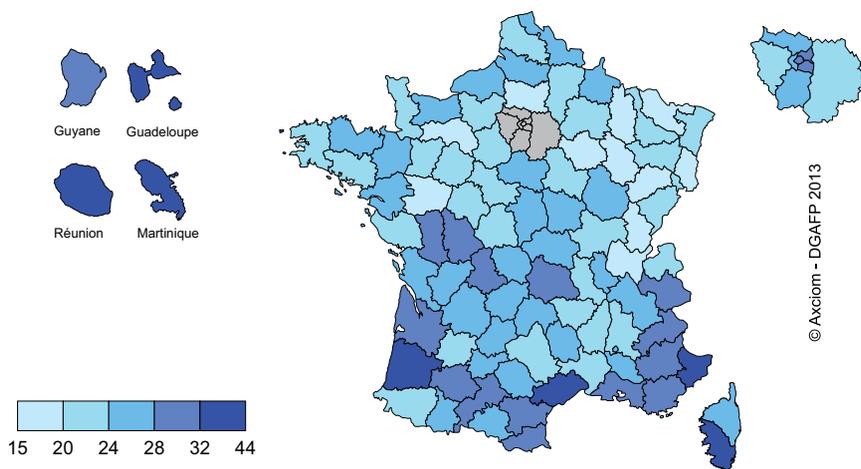


Source : SIASP, Insee. Traitement Insee et DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : FPE. Emplois principaux, tous statuts, France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Taux d'administration France entière = 35,1% ; France métropolitaine = 35,0 %.

Figure 1.2-10 : Taux d'administration de la fonction publique territoriale par département au 31 décembre 2011

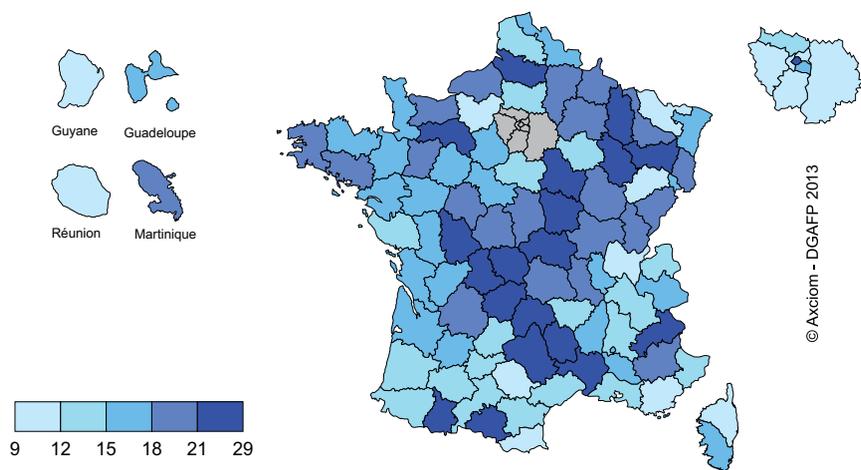


Source : SIASP, Insee. Traitement Insee et DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : FPT. Emplois principaux, tous statuts, France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Taux d'administration France entière = 25,6 % ; France métropolitaine = 25,4 %.

Figure 1.2-11 : Taux d'administration de la fonction publique hospitalière par département au 31 décembre 2011



Source : SIASP, Insee. Traitement Insee et DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : FPH. Emplois principaux, tous statuts, France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Taux d'administration France entière = 16,0 % ; France métropolitaine = 16,1 %.

1.3 Fonction publique de l'État

Figure 1.3-1 : Répartition des effectifs physiques de la fonction publique de l'État entre ministères et établissements publics à caractère administratif au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM)

	Effectifs totaux (ministères + Épa) en 2010 ⁽¹⁾	Effectifs totaux (ministères + Épa) en 2011	Effectifs des ministères	Effectifs des Épa	Dont non-titulaires des Épa	Part des effectifs dans les Épa (en %)	Part des effectifs dans les Épa en situation dérogatoire (en %) ⁽²⁾
Affaires étrangères et européennes ⁽³⁾	4 198	4 532	3 950	582	257	12,8	0,0
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire ⁽¹⁾	48 029	46 147	33 302	12 845	11 432	27,8	6,2
Ministères économique et financier	221 035	217 925	159 200	58 725	54 554	26,9	97,8
<i>Budget, Comptes publics, Fonction publique et Réforme de l'État</i>	153 946	151 092	144 709	6 383	2 426	4,2	99,8
<i>Économie, finances et industrie</i>	67 089	66 833	14 491	52 342	52 128	78,3	97,5
Culture et Communication	25 166	24 889	11 307	13 582	10 112	54,6	79,6
Défense et anciens combattants	300 918	292 828	284 610	8 218	4 331	2,8	37,1
Écologie, développement durable, transports et logement	88 580	86 219	71 932	14 287	5 096	16,6	46,7
Ministères de l'enseignement	1 345 205	1 300 791	1 006 610	294 181	136 386	22,6	4,4
<i>Éducation nationale, jeunesse et vie associative⁽¹⁾</i>	1 087 530	1 041 191	984 081	57 110	53 687	5,5	0,0
<i>Enseignement supérieur et Recherche</i>	257 675	259 600	22 529	237 071	82 699	91,3	5,4
Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration	286 600	287 526	286 416	1 110	527	0,4	37,7
<i>Outre-mer</i>	144 794	1 244	1 244	-	-	-	-
<i>Police</i>	680	141 178	141 178	-	-	-	-
<i>Intérieur, autre</i>	141 126	145 104	143 994	1 110	527	0,8	37,7
Justice et Libertés	76 328	76 997	76 189	808	335	1,0	14,5
Services du Premier ministre	11 843	10 902	8 974	1 928	565	17,7	0,0
Travail, emploi et santé	50 168	49 916	23 377	26 539	16 688	53,2	40,6
Total⁽¹⁾	2 458 070	2 398 672	1 965 867	432 805	240 283	18,0	23,8

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année. Les effectifs du budget annexe des publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des services du Premier ministre. Les effectifs du budget annexe de contrôle et exploitation aériens sont décomptés avec ceux du ministère de l'Écologie, Énergie, développement durable, transports et logement.

Note de lecture : 6,2 % des effectifs des Épa du ministère de l'Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire relèvent d'un Épa dérogatoire.

(1) Révision par rapport à l'année précédente avec l'intégration dans la FPE des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 environ en 2011) et l'intégration dans SIASP d'un Épa de 8 000 salariés.

(2) Épa en situation dérogatoire : Épa dans lequel le statut normal de recrutement est celui de non-titulaire, soit de droit public, soit, dans certains cas, de droit privé. La dérogation au principe selon lequel les emplois peuvent être pourvus par des non-titulaires concerne, selon les cas, tous les emplois de l'Épa (par exemple, Pôle emploi) ou certains emplois (par exemple, emplois de personnel ouvrier des Crous).

(3) Compte tenu du changement de source d'information (SIASP - Insee) utilisée pour le suivi de l'emploi et des rémunérations dans l'ensemble de la fonction publique à partir des données 2010 (voir Vue 1.1, Définitions et méthodes, FT 1.1 et document méthodologique), la présente édition recense les effectifs sur le territoire national (métropole + DOM), hors COM et étranger. Les effectifs des ministères des Affaires étrangères et européennes, de la Défense et anciens combattants et dans une moindre mesure de l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative et de l'Intérieur, Outre-mer, collectivités territoriales et immigration, sont impactés par la restriction du champ d'analyse (hors COM et étranger). En 2009, à partir du FGE, on comptait pour ces ministères respectivement 24 300, 10 000, 9 900 et 3 500 agents dans les COM ou à l'étranger.

Figure 1.3-2: Effectifs physiques des établissements publics à caractère administratif par catégorie hiérarchique ⁽¹⁾ au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM)

	Statut	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Indéterminée	Ensemble	Part de femmes (en %)
Épa nationaux à recrutement de droit public non dérogatoires ⁽²⁾	Titulaires	115 048	27 159	32 637	923	175 767	48,7
	Non-titulaires ⁽¹⁾	55 697	59 022	16 117	20 819	151 655	58,0
	Militaires et militaires volontaires	53	293	812	ns	1 160	69,1
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	291	266	712	39	1 308	30,3
	Total	171 089	86 740	50 278	21 783	329 890	52,9
	Part de femmes (en %)	42,6	63,7	67,9	57,2	52,9	
Épa nationaux à recrutement de droit public dérogatoires ⁽²⁾	Titulaires	2 606	4 670	5 669	187	13 132	53,2
	Non-titulaires ⁽¹⁾	19 107	24 515	42 643	2 363	88 628	65,8
	Militaires et militaires volontaires	82	-	-	-	82	12,2
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	61	25	986	ns	1 073	39,3
	Total	21 856	29 210	49 298	2 551	102 915	63,9
	Part de femmes (en %)	48,4	69,6	67,8	56,0	63,9	
Épa nationaux à recrutement de droit privé ⁽³⁾	Titulaires	25	-	-	-	26	42,3
	Non-titulaires ⁽¹⁾	6 490	2 652	5 294	5	14 441	73,8
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	142	-	-	-	143	79,0
	Total	6 657	2 652	5 296	5	14 610	73,8
	Part de femmes (en %) ⁽⁵⁾	59,3	80,6	88,7	40,0	73,8	

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Certaines populations de non-titulaires peuvent avoir été mal identifiées et classées par défaut en catégorie C.

(2) Y compris les agents des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de l'Éducation nationale et les EPL de l'Enseignement agricole recrutés sur ressources propres, y compris les élèves fonctionnaires rémunérés durant leur formation (IRA, ÉNA, IUFM, École polytechnique, École nationale de la magistrature, etc.). Ne comprend pas les agents payés directement par l'État, notamment dans les établissements supérieurs d'enseignement (universités, par exemple).

(3) Caisse nationale de Sécurité sociale (Acoss, Cnamts, CNAF, Cnavts) et Centre d'études supérieures de la Sécurité sociale.

(4) La catégorie «autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(5) Une erreur s'était glissée dans l'édition précédente du Rapport annuel concernant ce tableau qui renseignait sur la part d'hommes (26,5 % pour l'ensemble) et non sur la part de femmes pour les Épa nationaux à recrutement de droit privé.

Épa en situation dérogatoire : Épa dans lequel le statut normal de recrutement est celui de non-titulaire, soit de droit public, soit, dans certains cas, de droit privé. La dérogation au principe selon lequel les emplois peuvent être pourvus par des non-titulaires concerne, selon les cas, tous les emplois de l'Épa (par exemple, Pôle emploi) ou certains emplois (par exemple, emplois de personnel ouvrier des Crous).

ns : non significatif.

1.3 Fonction publique de l'État

Figure 1.3-3 : Effectifs physiques et en équivalents temps plein dans les ministères par statut (*) au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM)

	Rappel 2010 ⁽¹⁾		2011									
	Effectifs physiques	ETP	Titulaires		Non-titulaires		Autres catégories et statuts ⁽³⁾		Militaires et militaires volontaires		Total	
			Effectifs physiques	ETP	Effectifs physiques	ETP	Effectifs physiques	ETP	Effectifs physiques	ETP	Effectifs physiques	ETP
Affaires étrangères et européennes ⁽²⁾	3 644	3 528	2 914	2 847	586	543	22	21	428	413	3 950	3 824
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	35 885	32 885	24 800	23 895	3 856	3 155	4 643	4 184	ns	ns	33 302	31 237
Ministères économique et financier	161 837	153 058	151 895	145 177	6 950	5 376	300	293	55	52	159 200	150 899
<i>Budget, Comptes publics, Fonction publique et Réforme de l'État</i>	147 697	139 994	139 442	133 125	4 941	3 970	292	285	34	31	144 709	137 413
<i>Économie, finances et industrie</i>	14 140	13 064	12 453	12 051	2 009	1 406	8	8	21	21	14 491	13 486
Culture et Communication	11 386	10 978	9 733	9 489	1 570	1 411	ns	ns	ns	ns	11 307	10 904
Défense et anciens combattants ⁽²⁾	292 651	288 685	35 872	34 865	7 072	6 739	26 976	26 915	214 690	212 310	284 610	280 829
Écologie, développement durable, transports et logement	74 723	72 602	60 463	58 882	3 815	3 464	7 366	7 346	288	287	71 932	69 978
Ministères de l'enseignement	1 054 679	1 005 703	810 106	783 847	60 099	48 267	136 393	126 871	12	12	1 006 610	958 998
<i>Éducation nationale, jeunesse et vie associative⁽²⁾</i>	1 001 865	954 365	789 933	764 184	57 752	46 214	136 389	126 868	7	7	984 081	937 273
<i>Enseignement supérieur et Recherche</i>	52 814	51 339	20 173	19 663	2 347	2 054	ns	ns	ns	ns	22 529	21 725
Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration ⁽²⁾	285 515	279 085	169 279	166 590	13 865	12 644	1 788	1 776	101 484	97 053	286 416	278 063
<i>Outre-mer</i>	680	657	41	41	17	16	14	14	1 172	1 074	1 244	1 145
<i>Police</i>	141 126	139 061	128 982	127 902	11 147	10 084	1 003	998	46	46	141 178	139 030
<i>Intérieur, autre</i>	143 709	139 367	40 256	38 647	2 701	2 543	771	764	100 266	95 934	143 994	137 888
Justice et Libertés	75 535	72 232	70 662	68 714	5 500	4 125	9	8	18	18	76 189	72 865
Services du Premier ministre	9 910	9 441	7 026	6 866	1 897	1 646	10	7	41	41	8 974	8 560
Travail, emploi et santé	24 388	23 274	20 114	19 382	2 427	2 239	807	723	29	28	23 377	22 372
Total hors enseignants	1 115 586	1 073 670	651 892	632 154	73 091	58 921	37 456	37 216	317 048	310 218	1 079 487	1 038 509
Total⁽²⁾	2 030 153	1 951 473	1 362 864	1 320 553	107 637	89 608	178 316	168 147	317 050	310 220	1 965 867	1 888 528

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux des ministères, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année. Les effectifs du budget annexe des publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des services du Premier ministre. Les effectifs du budget annexe de contrôle et exploitation aériens sont décomptés avec ceux du ministère de l'Écologie, Développement durable, Transports et Logement.

(*) Les définitions des statuts ont été harmonisées dans les trois versants de la fonction publique (Dossier « Diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique » du présent Rapport annuel).

(1) Révision par rapport à l'année précédente avec l'intégration des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000), qui affecte les effectifs du ministère de l'Agriculture (+ 4 700) et ceux du ministère de l'Éducation nationale (+ 137 700).

(2) Compte tenu du changement de source d'information (SIASP - Insee) utilisée pour le suivi de l'emploi et des rémunérations dans l'ensemble de la fonction publique à partir des données 2010 (voir Vue 1.1, Définitions et méthodes, FT 1.1 et document méthodologique), la présente édition recense les effectifs sur le territoire national (métropole + DOM), hors COM et étranger. Les effectifs des ministères des Affaires étrangères et européennes, de la Défense et anciens combattants et dans une moindre mesure de l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative et de l'Intérieur, Outre-mer, collectivités territoriales et immigration, sont impactés par la restriction du champ d'analyse (hors COM et étranger). En 2009, à partir du FGE, on comptait pour ces ministères respectivement 24 300, 10 000, 9 900 et 3 500 agents dans les COM ou à l'étranger.

(3) La catégorie « autres catégories et statuts » recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

ns : non significatif.

Figure 1.3-4 : Effectifs physiques des enseignants par type d'employeur et ministère au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM)

		Enseignants ⁽²⁾	Hors enseignants	Part des enseignants (en %)	Part de titulaires parmi les enseignants ⁽²⁾ (en %)
Ministères	Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	12 410	20 892	37,3	56,9
	Culture et Communication	1 148	10 159	10,2	79,5
	Ministères de l'enseignement	869 063	137 547	86,3	80,5
	<i>Éducation nationale, jeunesse et vie associative</i> ⁽¹⁾	858 289	125 792	87,2	80,3
	<i>Enseignement supérieur et Recherche</i>	10 774	11 755	47,8	90,6
	Autres ministères	3 759	910 889	0,4	99,0
	Total ministères	886 380	1 079 487	45,1	80,2
	Épa	Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	1 522	11 323	11,9
Culture et Communication		654	12 928	4,8	2,9
Ministères de l'enseignement		74 779	219 402	25,4	83,9
<i>Éducation nationale, jeunesse et vie associative</i> ⁽¹⁾		3 877	53 233	6,8	32,7
<i>Enseignement supérieur et Recherche</i>		70 902	166 169	29,9	86,7
Autres ministères de tutelle		1 339	110 858	1,2	42,1
Total Épa		78 294	354 511	18,1	80,9
Total FPE ⁽¹⁾		964 674	1 433 998	40,2	80,3

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : FPE. Emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

Enseignants : y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

(1) Compte tenu du changement de source d'information (SIASP - Insee) utilisée pour le suivi de l'emploi et des rémunérations dans l'ensemble de la fonction publique à partir des données 2010 (voir Vue 1.1, Définitions et méthodes, FT 1.1 et document méthodologique), la présente édition recense les effectifs sur le territoire national (métropole + DOM), hors COM et étranger. Les effectifs des ministères des Affaires étrangères et européennes, de la Défense et anciens combattants et dans une moindre mesure de l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative et de l'Intérieur, Outre-mer, collectivités territoriales et immigration, sont impactés par la restriction du champ d'analyse (hors COM et étranger). En 2009, à partir du FGE, on comptait pour ces ministères respectivement 24 300, 10 000, 9 900 et 3 500 agents dans les COM ou à l'étranger.

(2) L'intégration dans le champ des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011) augmente les effectifs des ministères de l'Agriculture (+ 4 700) et de l'Éducation nationale (+ 137 700) et provoque une baisse, dans ces ministères, de la part de titulaires parmi les enseignants.

1.3 Fonction publique de l'État

Figure 1.3-5 : Effectifs physiques des agents des ministères par région et ministère au 31 décembre 2011 (métropole + DOM)

	Ministères de l'enseignement	Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	Ministères économique et financier	Écologie, développement durable, transports et logement	Justice et Libertés	Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	Autres ministères civils ⁽¹⁾	Défense civils	Total ministères civils et civils de la Défense	Défense militaires	Total
Alsace	28 050	6 924	3 886	1 808	2 413	583	799	825	45 288	6 680	51 968
Aquitaine	45 215	12 740	6 801	3 941	3 416	1 814	1 584	5 467	80 978	14 355	95 333
Auvergne	19 739	5 332	3 751	1 827	1 402	1 387	761	1 900	36 099	3 078	39 177
Basse-Normandie	22 352	4 418	2 991	1 582	1 413	958	688	1 916	36 318	1 526	37 844
Bourgogne	24 165	6 139	3 647	2 345	2 745	1 478	785	737	42 041	2 589	44 630
Bretagne	46 720	9 893	6 798	4 436	2 730	2 707	1 251	9 151	83 686	21 823	105 509
Centre	36 413	9 330	4 936	2 276	2 438	1 374	1 083	3 829	61 679	12 189	73 868
Champagne-Ardenne	21 226	6 051	2 942	2 267	1 601	924	641	1 631	37 283	9 420	46 703
Corse	4 442	1 854	1 003	713	549	219	305	165	9 250	1 997	11 247
Franche-Comté	18 769	3 958	2 520	1 369	996	839	568	600	29 619	6 833	36 452
Haute-Normandie	28 757	5 998	4 021	1 938	1 956	577	701	484	44 432	1 917	46 349
Île-de-France	192 089	91 787	45 410	13 394	17 445	3 728	22 383	17 855	404 091	26 758	430 849
Languedoc-Roussillon	38 939	10 774	6 009	2 563	2 788	1 695	1 225	601	64 594	6 813	71 407
Limousin	10 284	4 741	1 789	1 181	803	854	559	512	20 723	1 476	22 199
Lorraine	37 022	9 466	4 695	3 009	3 282	902	1 049	3 104	62 529	15 967	78 496
Midi-Pyrénées	41 984	10 772	6 753	4 384	2 923	2 648	1 353	2 176	72 993	9 251	82 244
Nord-Pas-de-Calais	69 612	14 792	8 392	3 648	5 293	1 014	1 420	872	105 043	3 693	108 736
Pays de la Loire	52 820	9 161	7 763	3 035	2 823	2 582	2 184	1 653	82 021	5 040	87 061
Picardie	30 402	5 519	3 426	1 757	2 107	770	812	589	45 382	4 234	49 616
Poitou-Charentes	24 664	5 503	4 043	1 773	1 715	1 254	812	1 744	41 508	8 427	49 935
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	71 815	21 422	10 989	4 882	6 864	1 216	2 301	10 447	129 936	33 849	163 785
Rhône-Alpes	98 694	21 146	12 589	5 425	5 765	2 933	2 554	2 879	151 985	12 260	164 245
Total métropole	964 173	277 720	155 154	69 553	73 467	32 456	45 818	69 137	1 687 478	210 175	1 897 653
Guadeloupe	8 903	1 323	1 150	539	682	215	299	45	13 156	9	13 165
Guyane	6 117	1 019	475	461	401	133	144	206	8 956	165	9 121
Martinique	8 623	1 169	1 163	633	594	224	184	265	12 855	500	13 355
Réunion	18 794	1 560	1 256	742	1 045	274	1 161	267	25 099	572	25 671
DOM sans autre précision	ns	3 625	ns	ns	ns	ns	ns	ns	3 633	3 269	6 902
Total DOM	42 437	8 696	4 046	2 379	2 722	846	1 790	783	63 699	4 515	68 214
Total métropole + DOM⁽²⁾	1 006 610	286 416	159 200	71 932	76 189	33 302	47 608	69 920	1 751 177	214 690	1 965 867

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Ministères. Emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Les autres ministères civils regroupent les ministères suivants : Affaires étrangères et européennes, Culture et Communication, Travail, emploi et santé et Services du Premier ministre.

(2) Compte tenu du changement de source d'information (SIASP - Insee) utilisée pour le suivi de l'emploi et des rémunérations dans l'ensemble de la fonction publique à partir des données 2010 (voir Vue 1.1, Définitions et méthodes, FT 1.1 et document méthodologique), la présente édition recense les effectifs sur le territoire national (métropole + DOM), hors COM et étranger. Les effectifs des ministères des Affaires étrangères et européennes, de la Défense et anciens combattants et dans une moindre mesure de l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative et de l'Intérieur, Outre-mer, collectivités territoriales et immigration, sont impactés par la restriction du champ d'analyse (hors COM et étranger). En 2009, à partir du FGE, on comptait pour ces ministères respectivement 24 300, 10 000, 9 900 et 3 500 agents dans les COM ou à l'étranger.

ns : non significatif.

Figure 1.3-6 : Évolution des effectifs physiques des ministères et de leurs Épa rattachés entre le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 2011⁽¹⁾ en France (métropole + DOM) [1^{ère} partie]

		1998	2000	2002	2004 ⁽²⁾	2005 ⁽²⁾	2006 ⁽²⁾	2007 ⁽²⁾	2008 ⁽²⁾	2009 ⁽²⁾	2010 ⁽²⁾	2011 ⁽²⁾	Évolution annuelle moyenne sur 1998/2011 (en %)
Affaires étrangères et européennes	Ministère	5 035	3 984	4 254	4 470	4 068	4 012	3 934	3 728	3 699	3 644	3 950	-1,8
	Épa	3 066	2 693	3 820	4 376	944	809	796	799	555	554	582	-12,0
	Total	8 101	6 678	8 074	8 846	5 012	4 821	4 729	4 527	4 254	4 198	4 532	-4,4
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	Ministère	42 054	44 165	43 659	42 271	41 491	39 300	38 370	36 951	35 553	35 885	33 302	-1,8
	Épa	19 971	21 785	23 687	22 602	12 017	12 599	12 851	13 576	12 404	12 144	12 845	-3,3
	Total	62 025	65 949	67 346	64 873	53 508	51 900	51 221	50 527	47 957	48 029	46 147	-2,2
Ministères économique et financier	Ministère	203 931	196 757	195 046	190 407	189 640	182 709	177 330	173 214	165 893	161 837	159 200	-1,9
	Épa	10 184	10 989	10 928	10 562	9 521	10 306	10 241	39 268	57 676	59 198	58 725	14,4
	Total	214 116	207 746	205 975	200 969	199 161	193 015	187 572	212 482	223 569	221 035	217 925	0,1
Culture et Communication	Ministère	14 543	14 630	14 765	13 854	13 801	14 079	12 150	11 629	11 539	11 386	11 307	-1,9
	Épa	7 668	8 112	7 766	8 182	10 365	11 488	12 906	13 421	13 160	13 780	13 582	4,5
	Total	22 212	22 742	22 531	22 036	24 166	25 567	25 056	25 050	24 699	25 166	24 889	0,9
Défense et anciens combattants	Ministère	398 621	401 464	405 123	428 048	423 745	420 056	415 634	402 348	299 244	292 651	284 610	-2,6
	Épa	5 196	6 132	5 092	5 044	6 889	7 383	7 345	8 501	7 755	8 267	8 218	3,6
	Total	403 817	407 597	410 214	433 092	430 634	427 439	422 979	410 849	306 999	300 918	292 828	-2,4
Écologie, développement durable, transports et logement	Ministère	116 529	114 242	114 555	114 114	113 142	110 987	106 049	83 246	78 522	74 723	71 932	-3,6
	Épa	12 038	12 628	14 150	12 430	11 098	11 435	11 528	12 265	12 696	13 857	14 287	1,3
	Total	128 568	126 870	128 705	126 544	124 240	122 423	117 577	95 511	91 218	88 580	86 219	-3,0
Ministères de l'enseignement	Ministère	1 293 395	1 322 852	1 352 058	1 332 487	1 321 900	1 291 585	1 228 504	1 183 824	1 130 080	1 054 679	1 006 610	-1,9
	Épa	82 361	84 407	91 342	109 089	140 763	164 798	180 345	184 611	222 843	290 526	294 181	10,3
	Total	1 375 756	1 407 259	1 443 400	1 441 576	1 462 663	1 456 382	1 408 849	1 368 435	1 352 923	1 345 205	1 300 791	-0,4
Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration	Ministère	179 945	178 675	201 368	201 997	201 481	200 361	201 375	200 059	293 672	285 515	286 416	3,6
	Épa	381	1 032	114	414	37	106	134	361	1 297	1 085	1 110	8,6
	Total	180 326	179 706	201 481	202 411	201 517	200 467	201 509	200 421	294 969	286 600	287 526	3,7
Justice et Libertés	Ministère	64 407	66 034	68 304	72 302	74 185	73 825	74 477	75 869	74 929	75 535	76 189	1,3
	Épa	849	975	982	1 344	1 370	1 356	1 400	1 294	1 121	793	808	-0,4
	Total	65 256	67 009	69 286	73 647	75 555	75 181	75 877	77 163	76 050	76 328	76 997	1,3

Sources : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquêtes SAE, Drees. Traitement DGAF, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole et DOM (hors COM et étranger).

Note : les périmètres des ministères varient selon les années. Pour permettre les comparaisons dans le temps, on procède à certains regroupements :

- les ministères économique et financier comprennent les ministères du Budget, Comptes publics, Fonction publique et Réforme de l'État et de l'Économie, finances et Industrie.

- les ministères de l'enseignement correspondent à l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative et à l'Enseignement supérieur et à la Recherche ;

- les autres appellations des ministères renvoient à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de la dernière année considérée.

Les effectifs du budget annexe des publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des services du Premier ministre. Les effectifs du budget annexe de contrôle et exploitation aériens sont décomptés avec ceux du ministère de l'Écologie, Développement durable, transports et logement.

(1) Révision des séries par rapport à l'édition précédente avec l'intégration, dans les ministères de l'enseignement, des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011) et l'intégration dans SIASP d'un Épa de 8 000 agents sous tutelle du ministère du Travail, Emploi et santé.

(2) Les militaires volontaires sont comptabilisés dans les effectifs de l'État à partir de 2004.

1.3 Fonction publique de l'État

Figure 1.3-6 : Évolution des effectifs physiques des ministères et de leurs Épa rattachés entre le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 2011⁽¹⁾ en France (métropole + DOM) [2^{ème} partie]

		1998	2000	2002	2004 ⁽²⁾	2005 ⁽²⁾	2006 ⁽²⁾	2007 ⁽²⁾	2008 ⁽²⁾	2009 ⁽²⁾	2010 ⁽²⁾	2011 ⁽²⁾	Évolution annuelle moyenne sur 1998/2011 (en %)
Justice et Libertés	Ministère	64 407	66 034	68 304	72 302	74 185	73 825	74 477	75 869	74 929	75 535	76 189	1,3
	Épa	849	975	982	1 344	1 370	1 356	1 400	1 294	1 121	793	808	-0,4
	Total	65 256	67 009	69 286	73 647	75 555	75 181	75 877	77 163	76 050	76 328	76 997	1,3
Services du Premier ministre	Ministère	2 981	2 971	3 477	3 512	3 249	8 570	8 654	8 921	9 100	9 910	8 974	8,8
	Épa	1 448	1 386	1 602	1 429	1 551	1 566	1 467	1 538	1 844	1 933	1 928	2,2
	Total	4 429	4 357	5 080	4 941	4 800	10 137	10 121	10 458	10 944	11 843	10 902	7,2
Travail, emploi et santé	Ministère	35 687	36 252	36 285	35 914	36 129	35 921	34 888	33 872	32 962	24 388	23 377	-3,2
	Épa	29 913	40 173	47 370	42 062	41 495	46 605	47 577	19 952	17 178	25 780	26 539	-0,9
	Total	65 600	76 425	83 655	77 977	77 624	82 526	82 466	53 823	50 140	50 168	49 916	-2,1
Total métropole + DOM	Ministère	2 357 129	2 382 025	2 438 895	2 439 378	2 422 833	2 381 406	2 301 366	2 213 661	2 135 193	2 030 153	1 965 867	-1,4
	Épa	173 077	190 313	206 853	217 535	236 049	268 451	286 591	295 586	348 529	427 917	432 805	7,3
	Total	2 530 206	2 572 338	2 645 748	2 656 913	2 658 882	2 649 857	2 587 957	2 509 247	2 483 722	2 458 070	2 398 672	-0,4
Total métropole + DOM (Hors Enseignement)	Ministère	1 063 734	1 059 174	1 086 837	1 106 891	1 100 932	1 089 821	1 072 861	1 029 837	1 005 113	975 474	959 257	-0,8
	Épa	90 716	105 906	115 511	108 446	95 286	103 654	106 246	110 975	125 686	137 391	138 624	3,3
	Total	1 154 450	1 165 079	1 202 348	1 215 337	1 196 219	1 193 475	1 179 108	1 140 812	1 130 799	1 112 865	1 097 881	-0,4

Sources : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquêtes SAE, Drees. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole et DOM (hors COM et étranger).

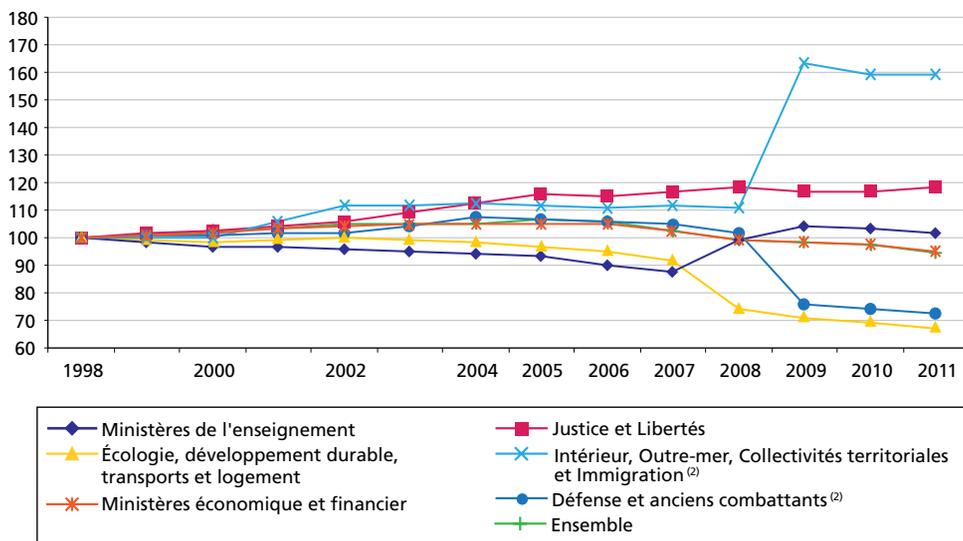
Note : les périmètres des ministères varient selon les années. Pour permettre les comparaisons dans le temps, on procède à certains regroupements :

- les ministères économique et financier comprennent les ministères du Budget, Comptes publics, Fonction publique et Réforme de l'État et de l'Économie, finances et Industrie
- les ministères de l'enseignement correspondent à l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative et à l'Enseignement supérieur et à la Recherche ;
- les autres appellations des ministères renvoient à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de la dernière année considérée.

Les effectifs du budget annexe des publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des services du Premier ministre. Les effectifs du budget annexe de contrôle et exploitation aériens sont décomptés avec ceux du ministère de l'Écologie, Développement durable, transports et logement.

(1) Révision des séries par rapport à l'édition précédente avec l'intégration, dans les ministères de l'enseignement, des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011) et l'intégration dans SIASP d'un Épa de 8 000 agents sous tutelle du ministère du Travail, Emploi et santé.

(2) Les militaires volontaires sont comptabilisés dans les effectifs de l'État à partir de 2004.

Figure 1.3-7 : Évolution des effectifs physiques des principaux ministères de 1998 à 2011⁽¹⁾

Sources : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquêtes SAE, Drees. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques. Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole et DOM (hors COM et étranger).

Note : les périmètres des ministères varient selon les années. Pour permettre les comparaisons dans le temps, on procède à certains regroupements :

- les ministères économique et financier comprennent les ministères du Budget, Comptes publics, Fonction publique et Réforme de l'État et de l'Économie, finances et Industrie ;
- les ministères de l'enseignement correspondent à l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative et à l'Enseignement supérieur et à la Recherche ;
- les ministères sociaux correspondent au ministère du Travail, emploi et santé ;
- les autres appellations des ministères renvoient à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de la dernière année considérée.

Les effectifs du budget annexe des publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des services du Premier ministre. Les effectifs du budget annexe de contrôle et exploitation aériens sont décomptés avec ceux du ministère de l'Écologie, Développement durable, transports et logement.

(1) Révision des séries par rapport à l'édition précédente avec l'intégration, dans les ministères de l'enseignement, des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011) et l'intégration dans SIASP d'un Épa de 8 000 agents sous tutelle du ministère du Travail, Emploi et santé.

(2) Les effectifs du programme 152 Gendarmerie nationale ont été transférés du ministère de la Défense vers le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, Collectivités territoriales et immigration au cours de l'année 2009.

1.3 Fonction publique de l'État

Figure 1.3-8 : Effectifs physiques des agents des ministères par statut (*) au 31 décembre de 1996 à 2011⁽¹⁾ en France (métropole + DOM)

Années	Titulaires	Militaires ⁽²⁾	Non-titulaires	Autres catégories et statuts ⁽³⁾	Total ministères
1996	1 643 243	294 401	184 260	209 840	2 331 746
1998	1 653 469	316 037	184 600	203 022	2 357 129
2000	1 680 257	316 152	182 713	202 903	2 382 025
2002	1 719 283	319 569	197 250	202 793	2 438 895
2004	1 731 507	344 024	160 122	203 724	2 439 378
2005	1 729 755	345 949	147 920	199 208	2 422 832
2006	1 711 407	345 616	126 602	197 780	2 381 406
2007	1 640 372	343 237	123 517	194 238	2 301 365
2008	1 564 157	333 155	125 293	191 056	2 213 661
2009	1 497 249	325 177	126 354	186 413	2 135 193
2010	1 417 311	320 809	109 670	182 363	2 030 153
2011	1 362 864	317 050	107 637	178 316	1 965 867
Évolution annuelle moyenne 1996-2011 (en %)	-1,2	0,5	-3,5	-1,1	-1,1
Évolution annuelle moyenne 2000-2011 (en %)	-1,9	0,0	-4,7	-1,2	-1,7
Évolution annuelle moyenne 2006-2011 (en %)	-4,5	-1,7	-3,2	-2,1	-3,8

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole et DOM (hors COM et étranger).

(*) Les définitions des statuts ont été harmonisées dans les trois versants de la fonction publique (Dossier «Diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique» du présent Rapport annuel). Les séries ont été révisées par rapport à l'édition précédente.

(1) Révision des séries par rapport à l'édition précédente avec l'intégration, dans les effectifs des ministères, des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011).

(2) Les militaires volontaires sont comptabilisés dans les effectifs de l'État à partir de 2004.

(3) La catégorie «autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

Périmètre de décompte des effectifs dans les ministères

Selon les concepts établis par la DGAFP, les effectifs des ministères peuvent s'évaluer sous différents angles selon que l'on s'intéresse à l'**effectif payé sur le plafond d'emplois du ministère**, à l'**effectif « en fonction dans le ministère »** (que l'agent soit ou non rémunéré sur le plafond d'emplois) ou à l'**effectif « géré par le ministère »** (que l'agent soit ou non inclus dans le plafond d'emplois, et qu'il soit ou non en fonction). L'agent est considéré comme étant géré par le ministère si ce dernier gère sa carrière (organisation du recrutement, des promotions, etc.) : on s'intéresse donc ici à la gestion au sens « strict » du terme, ou gestion « statutaire ». Par ailleurs, le ministère est défini comme l'ensemble des services centraux et déconcentrés, hors les établissements publics administratifs (Épa) sous sa tutelle. Ainsi, les mêmes concepts peuvent s'appliquer aux Épa au sein desquels on distingue : les effectifs payés sur le budget de l'établissement (subventions de l'État et ressources propres), les effectifs en fonction dans l'établissement et les effectifs gérés par l'établissement (corps propres à l'établissement et non-titulaires).

Les trois notions « payés », « en fonction », « gérés » ne se recoupent pas nécessairement. La connaissance des effectifs « en fonction » et « gérés » nécessite une enquête particulière auprès des services gestionnaires des ministères. En effet, il faut prendre en compte les **informations de gestion qui retracent la position statutaire de l'agent, non disponible au travers des seuls « retours paye »**. Par exemple, un agent mis à disposition d'un ministère est en fonction dans ce ministère ; il peut être ou non rémunéré sur le plafond d'emplois du ministère d'accueil (cas de la délégation de gestion dans le cas positif), et reste géré par son administration d'origine (voir schéma explicatif suivant).

Les résultats au 31 décembre 2011 présentés dans la suite de cette fiche thématique sont issus de l'enquête annuelle TEMS (Transparence de l'emploi et mobilité statutaire dans la FPE) menée par le département des études et des statistiques de la DGAFP (voir l'encadré Définitions et méthodes ci-dessous).

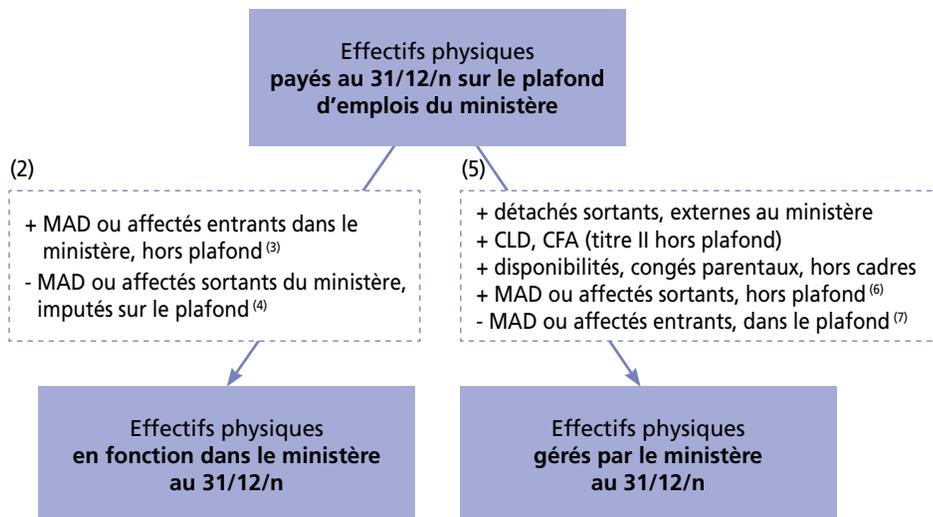
Fin 2011, sur le champ des ministères, l'écart d'effectifs entre les trois périmètres de décompte s'explique essentiellement par le nombre de détachements, de disponibilités et par le nombre de mises à disposition importants aux ministères de l'enseignement et à l'Écologie, développement durable, transports et logement du fait de la deuxième vague de décentralisation. En effet, plus d'un tiers des détachements sortants des ministères de l'enseignement sont à relier aux transferts des personnels ouvriers en position de détachement longue durée auprès d'une collectivité territoriale. Les 5 600 mises à disposition sortantes du ministère de l'Écologie, développement durable, transports et logement résultent, quant à elles, en grande majorité du transfert des parcs des Directions départementales des territoires (ex Directions départementales de l'équipement D.D.E) vers les Conseils généraux. Dans ces cas précis, la position de mise à disposition précède l'intégration des personnels au sein la FPT (situation où les agents exercent leur droit d'option) ou le détachement sans limitation de durée, vers lequel basculent automatiquement les agents au bout de deux ans. Hors effet décentralisation, les mises à disposition jouent peu dans l'explication des écarts d'effectifs entre les trois périmètres.

Le ministère de la Défense qui, en raison de ses missions, gère près de 6 200 militaires affectés hors du ministère et rémunérés « hors budget Défense » mérite également d'être distingué.

Le même raisonnement peut s'appliquer aux établissements publics administratifs. Les effectifs « payés » sont ceux dont la rémunération s'impute sur le budget propre de l'établissement (subventions de l'État et ressources propres). Les effectifs « en fonction » dans l'Épa tiennent compte des personnels affectés ou mis à disposition gratuitement. Les effectifs « gérés » par l'Épa correspondent aux corps propres à l'établissement dont ce dernier organise le recrutement et la promotion, aux non-titulaires recrutés directement par l'Épa et, le cas, échéant aux bénéficiaires de contrats aidés.

1.4 Fonction publique de l'État : périmètres de décompte des effectifs dans les ministères et emplois en loi de finances

Passage des effectifs payés sur plafond d'emplois du ministère⁽¹⁾ à ses effectifs en fonction et gérés



(1) Ici ministère au sens strict : administration centrale et services déconcentrés, hors établissements publics sous tutelle.

(2) + : ajout des effectifs en fonction, non comptabilisés dans le plafond d'emplois du ministère ;
- : retrait des effectifs inclus dans le plafond d'emplois du ministère et en fonction hors du ministère.

(3) Remboursement sur titre II hors plafond, ou titre III, ou sans remboursement.

(4) Remboursement sur titre II ou sans remboursement, par exemple personnels à destination des établissements publics administratifs sous tutelle du ministère (écoles de formation, etc.).

(5) + : ajout des effectifs gérés, non comptabilisés dans le plafond d'emplois du ministère, éventuellement inclus dans le titre II des dépenses de personnel mais hors plafond, - : retrait des effectifs inclus dans le plafond d'emplois du ministère et non gérés par lui

(6) Rémunération imputée sur le titre II d'un autre ministère (personnel payé directement par cet autre ministère ou par le ministère d'origine dans le cadre d'une délégation de gestion ou d'un transfert d'emplois en gestion) ou sur le budget d'une entité

(7) Rémunération imputée sur le titre II du ministère (payés directement par le ministère d'accueil ou payés par le ministère d'origine dans le cadre d'une délégation de gestion).

Définitions et méthodes

L'Enquête TEMS permet à la fois :

- de distinguer les différents périmètres de décompte des effectifs au sein d'un ministère (administration centrale et services déconcentrés) et de ses établissements publics ;
- de mesurer la mobilité statutaire des agents des ministères (voir à ce sujet la Fiche thématique 4.7 Mobilité et promotion sociale des agents de la fonction publique).

Pour la partie « Transparence de l'emploi » dont les résultats au 31 décembre 2011 sont présentés dans

cette fiche, le questionnaire d'enquête prévoit la répartition des effectifs « payés », « en fonction » et « gérés » par statut (titulaires, non-titulaires, ouvriers d'État et militaires) et catégorie hiérarchique. Pour les établissements publics, seule une ventilation par statut est demandée. La synthèse des réponses des ministères présentée ici porte sur les effectifs totaux déclarés, sans distinction du statut ou de la catégorie hiérarchique.

Les données sur la « Transparence de l'emploi » au 31 décembre 2011 n'ont pas été transmises par le ministère du Travail.

Fonction publique de l'État : périmètres de décompte des effectifs dans les ministères et emplois en loi de finances 1.4

1

Figure 1.4-1: Effectifs physiques « en fonction dans » et « gérés par » les établissements publics administratifs au 31 décembre 2011 (résultats partiels) (1^{ère} partie)

Ministères	Effectifs physiques payés sur le plafond d'emplois du ministère	Effectifs physiques en fonction dans le ministère ⁽¹⁾	Effectifs physiques gérés par le ministère ⁽²⁾	Effectifs gérés en position de détachement (ici externe uniquement), MAD ou affectés sortants du ministère ⁽³⁾	Effectifs gérés en disponibilité, congé parental, congé longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA), hors cadres
Affaires étrangères et européennes	15 391	14 780	15 223	433	324
Agriculture, Alimentation et Pêche	33 289 ⁽⁴⁾	33 169	42 168	7 917 ⁽⁵⁾	1 085
Ministères économique et financier	161 924	161 487	175 516 ⁽⁶⁾	4 255	3 769
<i>Ministères économique et financier</i>	157 844	157 530	170 958	4 041	3 472
<i>Caisse des dépôts</i>	4 080	3 957	4 558	214	297
Culture et Communication	11 278	6 590	7 706 ⁽⁷⁾	604 ⁽⁷⁾	616
Défense					
<i>Personnels civils</i>	68 507	68 008	75 644	5 281	2 674
<i>Personnels militaires</i>	226 563	226 416	249 405	7 907	22 ⁽⁸⁾
Écologie, développement durable, transports et logement					
<i>Aviation civile</i>	11 201	11 520	11 520	110	216
<i>Hors Aviation civile</i>	62 004 ⁽⁹⁾	56 486	71 645	16 819 ⁽¹⁰⁾	2 649
<i>Datar⁽¹¹⁾</i>	136	135	62	0	0

Source : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire (TEMS), DGAFP, Département des études et des statistiques

Champ : emplois principaux, tous statuts.

nd : non disponible.

Note : les périmètres des ministères varient selon les années. Pour permettre les comparaisons dans le temps, on procède à certains regroupements :

- les ministères économique et financier comprennent les ministères du Budget, Comptes publics et Fonction publique, et de l'Économie, Finances et Industrie.

- les ministères de l'enseignement correspondent à l'Éducation nationale, à l'Enseignement supérieur et Recherche.

Les autres appellations des ministères renvoient à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de la dernière année considérée.

(1) Ministère ici entendu au sens strict : administration centrale et services déconcentrés, hors établissements publics sous tutelle. Y compris éventuellement effectifs rémunérés sur le titre II des dépenses de personnel, hors plafond d'emplois (CLD, CFA, notamment).

(2) Gestion au sens « statutaire » : organisation des concours, des promotions, etc.

(3) Le détachement est qualifié d'externe si l'agent est en fonction hors du ministère. Les mis à disposition et affectés sortants peuvent être en fonction dans l'un des établissements publics sous tutelle du ministère.

(4) Y compris maîtres de l'enseignement agricole privé (4 729) (inclus dans le plafond d'emplois du ministère à compter de 2006). Non-titulaires sur emploi occasionnel ou saisonnier valorisés à partir des ETPT consommés sur 2011.

(5) Y compris les agents gérés par le ministère et affectés à l'ONF (ÉPIC).

(6) Y compris agents des DRIRE affectés sur des missions du ministère de l'Équipement.

(7) Données partielles pour 2011.

(8) Le ministère déclare par ailleurs 3 236 militaires en position de non-activité rémunérée ou non rémunérée tels que les congés de fin de carrière du personnel.

(9) À la date du 31/12/2011 les effectifs du programme Développement et amélioration de l'offre au logement (DAOL) sont inclus dans le périmètre du MEDDEM Non-titulaires sur emploi occasionnel et saisonnier valorisés en ETPT.

(10) Dont 6 223 détachements sortants externes, 5 617 mis à disposition sortants, 3 654 affectés vers les établissements publics sous tutelle du ministère.

(11) La Datar (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) est placée sous l'autorité du Premier ministre et est mise à disposition de la ministre de l'Égalité du territoire et du logement. Les agents non-titulaires sont gérés par la DATAR et les agents titulaires sont, eux, gérés par la Direction des services administratifs et financiers du Premier ministre.

1 1.4 Fonction publique de l'État : périmètres de décompte des effectifs dans les ministères et emplois en loi de finances

Figure 1.4-1: Effectifs physiques « en fonction dans » et « gérés par » les établissements publics administratifs au 31 décembre 2011 (résultats partiels) (2^{ème} partie)

Ministères	Effectifs physiques payés sur le plafond d'emplois du ministère	Effectifs physiques en fonction dans le ministère ⁽¹⁾	Effectifs physiques gérés par le ministère ⁽²⁾	Effectifs gérés en position de détachement (ici externe uniquement), MAD ou affectés sortants du ministère ⁽³⁾	Effectifs gérés en disponibilité, congé parental, congé longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA), hors cadres
Ministères de l'enseignement	981 058 ⁽¹²⁾	1 059 605 ⁽¹³⁾	1 103 800 ⁽¹⁴⁾	91 131 ⁽¹⁵⁾	28 162 ⁽¹⁶⁾
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration					
<i>Police nationale</i>	145 456	144 758	130 314	899	1 478
<i>Hors Police nationale</i>	129 559 ⁽¹⁷⁾	129 279	151 495	1 671	1 127
Justice et libertés	75 204	74 780	77 503	857	925
Travail, Emploi et Santé (résultats partiels) ⁽¹⁸⁾	11 702	12 019	13 684	3 107	562
Services du Premier ministre (résultats partiels)					
<i>Services généraux (DSAF, SGG, SIG)</i>	1 121 ⁽¹⁹⁾	1 411	1 488	264	126
<i>SGDSN ⁽²⁰⁾</i>	415	416	307 ⁽²¹⁾	2	0
<i>Autres services du Premier ministre (CSA, médiateur de la République, SGAE, CAS, CAE, COR, etc.)</i>	nd	nd	nd	nd	nd
<i>Dila</i>	805	805	805	0	2
<i>Cour des comptes</i>	1 804	1 814	2 045	152	51
<i>Conseil d'État</i>	nd	nd	nd	nd	nd

Source : enquêtes annuelles *Transparence de l'emploi et mobilité statutaire (TEMS)*, *DGAFP*, Département des études et des statistiques
 Champ : emplois principaux, tous statuts.

nd : non disponible.

Note : les périmètres des ministères varient selon les années. Pour permettre les comparaisons dans le temps, on procède à certains regroupements :

- les ministères économique et financier comprennent les ministères du Budget, Comptes publics et Fonction publique, et de l'Économie, Finances et Industrie.

- les ministères de l'enseignement correspondent à l'Éducation nationale, à l'Enseignement supérieur et Recherche.

Les autres appellations des ministères renvoient à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de la dernière année considérée.

(1) Ministère ici entendu au sens strict : administration centrale et services déconcentrés, hors établissements publics sous tutelle. Y compris éventuellement effectifs rémunérés sur le titre II des dépenses de personnel, hors plafond d'emplois (CLD, CFA, notamment).

(2) Gestion au sens « statutaire » : organisation des concours, des promotions, etc.

(3) Le détachement est qualifié d'externe si l'agent est en fonction hors du ministère. Les mis à disposition et affectés sortants peuvent être en fonction dans l'un des établissements publics sous tutelle du ministère.

(12) Y compris maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

(13) Dont 94 979 hors plafond issus des établissements scolaires uniquement et comptés en ETPT et non en effectif physique. Sont exclus les personnels correspondants des établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) et des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) ainsi que les personnels BIATOSS en fonction dans les EPCSCP

(14) Dont 75 946 hors plafond issus des établissements scolaires uniquement et comptés en ETPT et non en effectif physique. Sont exclus les personnels correspondants des établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) et des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP).

(15) Dont notamment 29 121 détachements sortants externes, 801 mises à disposition sortantes, 58 073 affectés dans un établissement public sous tutelle du ministère.

(16) Hors CFA et CLD.

(17) Y compris les personnels rattachés au programme Police (n° 176) dont la gestion est assurée par la DRH Hors Police.

(18) Les résultats portent sur les effectifs du secteur santé-solidarité.

(20) SGDSN : Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

(21) Ecart entre effectifs en fonction et gérés dû aux militaires gérés par la Défense mais sur budget SGDSN.

Fonction publique de l'État : périmètres de décompte des effectifs dans les ministères et emplois en loi de finances 1.4

Figure 1.4-2 : Effectifs physiques « en fonction dans » et « gérés par » les établissements publics administratifs au 31 décembre 2011 (résultats partiels)

Ministères de tutelle	Effectifs physiques payés sur le budget de l'EP ⁽¹⁾	Effectifs en fonction dans l'EP ⁽²⁾	Effectifs gérés par l'EP ⁽³⁾	Part des non-titulaires dans les effectifs gérés par l'EP (en %)	Épa concernés ⁽⁴⁾
Affaires étrangères et européennes	6 360 ⁽⁵⁾	6 361 ^(5 bis)	6 335 ^(5 bis)	100,0	Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
Agriculture, Alimentation et Pêche	6 796 ⁽⁶⁾	6 796	6 796	nd	ASP, FAM, ODEADOM, INAO, ANSES, IFCE, INFOMA, CNPF, IFN
Ministères économique et financier	3 695	4 799	3 777	93,5	ANFR, ENM, Institut télécom, INPI, Masse des douanes
Culture et Communication ⁽⁷⁾	11 094 ⁽⁸⁾	15 518 ⁽⁸⁾	nd	100,0	Exhaustif
Défense ⁽⁹⁾	5 573	5 633	2 791	76,4	Tous sauf l'Épide
Écologie, développement durable, transports et logement					
<i>Aviation civile</i>	898	890	5	0,0	ENAC
<i>Hors Aviation civile⁽¹⁰⁾</i>	nd	nd	nd	nd	
Ministères de l'enseignement	138 252	231 807 ⁽¹¹⁾	143 335	19,7	ÉPN ⁽¹²⁾ , EPST, EPCSPC ⁽¹³⁾
Intérieur et Collectivités territoriales					
<i>Police nationale</i>	119	817	656	5,3	INPS, ENSP
<i>Hors Police nationale</i>	1 692	1 692	1 600	71,4	ANTAI, ANTS, CNAPS, ENSOSP, OFII, OFPRA
Travail, Emploi et Santé	7 902	8 189	43	nd	ARS
Justice et libertés	233	233	233	24,0	Énap, ENM
Services du Premier ministre					
SGDSN ⁽¹⁵⁾	158	170	145	42,1	IHEDN, INHESJ

Source : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire (TEMS), DGAFP, Département des études et des statistiques. Champ : ensemble des établissements publics administratifs, agents titulaires et non-titulaires, hors militaires et emplois aidés. nd : non disponible.

Note : les périmètres des ministères varient selon les années. Pour permettre les comparaisons dans le temps, on procède à certains regroupements :

- les ministères économique et financier comprennent les ministères du Budget, Comptes publics et Fonction publique, et de l'Économie, Finances et Industrie.

- les ministères de l'enseignement correspondent à l'Éducation nationale, à l'Enseignement supérieur et Recherche.

Les autres appellations des ministères renvoient à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de la dernière année considérée.

(1) Subventions versées par l'État et ressources propres.

(2) Prise en compte des personnels mis à disposition ou affectés gratuitement.

(3) Prise en compte des personnels mis à disposition ou affectés, gérés par leur administration d'origine.

(4) La réponse à l'enquête a pu être incomplète; seuls sont donc repris ici les Épa pour lesquels le ministère a répondu.

(5) Effectif hors agents de droit local.

(5 bis) Effectif hors recrutés locaux.

(6) Le ministère déclare par ailleurs 9 072 agents payés sur le budget de l'ONF, 13 sur le budget du GIC BIO et 2 sur le GIP Pulves au 31 décembre 2011.

(7) À titre d'information, le ministère déclare 5 901 agents en fonction dans l'ensemble de ses ÉPIC ou associations sous tutelle (personnel rémunéré sur le budget des établissements publics et gérés par ces derniers).

(8) Données en ETP et non en effectifs physiques.

(9) Hors Épide (établissement public d'insertion et de la Défense).

(10) Au 31 décembre 2007, le ministère de l'Écologie (hors Aviation civile) déclarait 727 agents payés sur les budgets des Parcs nationaux, de l'Agence des aires marines protégées et du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres. 750 agents étaient en fonction dans ces établissements.

(11) Y compris les agents non titulaires BIATOSS relevant de l'enseignement supérieur.

(12) Éléments repris du RAP 2011 (données en ETP et non en effectifs physiques).

(13) Enseignants-chercheurs et enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur (y compris ceux des disciplines de santé et les corps spécifiques des grands établissements) y compris les personnels BIATOSS dans ces établissements.

(14) SGDSN : Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

1 1.4 Fonction publique de l'État : périmètres de décompte des effectifs dans les ministères et emplois en loi de finances

Emplois en loi de finances

Depuis l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) le 1^{er} janvier 2006, les parlementaires votent, en parallèle des crédits relatifs aux dépenses de personnel (titre II des dépenses de l'État), un plafond d'autorisation d'emplois par ministère, exprimé en équivalents temps plein travaillés (ETPT).

En 2013, le plafond des autorisations d'emplois ministériels s'établit à 1 903 061 ETPT auxquels s'ajoutent 11 860 ETPT pour les budgets annexes. Au total, le plafond d'emplois pour 2013 s'élève donc à 1 914 921 ETPT, soit une baisse globale de 21 093 ETPT par rapport au plafond tel qu'il résultait de la loi de finances rectificatives¹ pour l'année 2012. Cette baisse s'explique pour 11 885 ETPT par l'effet des suppressions d'emplois, pour 10 916 ETPT par l'impact des mesures de transfert (entre ministères ou vers le budget d'opérateurs) et de périmètre (dont 304 ETPT au titre de la décentralisation), et pour 1 708 ETPT par un ajustement technique du plafond.

La variation des ETPT hors mesures de transfert et de périmètre et corrections techniques est la conséquence, d'une part de l'extension en année pleine des suppressions d'emplois votées en LFI 2012 (à hauteur de - 9 069 ETPT) et, d'autre part, de l'effet sur 2013 des schémas d'emplois ministériels votés en LFI 2013².

Les transferts correspondent essentiellement à l'impact du passage aux responsabilités et compétences élargies d'établissements d'enseignement supérieur dès le 1^{er} janvier 2009, auquel s'ajoute le transfert des services en charge des voies navigables du ministère de l'Écologie, du développement durable et énergie à l'établissement public administratif Voies navigables de France.

Depuis 2009, et comme prévu par l'article 64 de la loi de finances pour 2008, le plafond d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances. Ce plafond couvre l'ensemble des emplois rémunérés par les opérateurs, à l'exception des emplois temporaires financés intégralement par des ressources propres.

Le champ des opérateurs de l'État, notion née avec la mise en œuvre de la Lolf, est plus large que celui des établissements publics administratifs (voir l'encadré Définitions et méthodes). À titre d'information, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État, exprimé en équivalents temps plein (ETP), est fixé à 385 601 emplois dans la LFI 2013.

La loi de règlement 2012 présente le bilan de consommation des ETPT ministériels sur l'année 2012. La consommation d'emplois constatée au cours de l'année 2012 s'établit à 1 908 739 ETPT, y compris les budgets annexes. Elle est inférieure de 27 275 ETPT au maximum autorisé par les lois de finances de l'année 2012 et en diminution de 40 838 ETPT par rapport à la consommation constatée en 2011.

La diminution des effectifs par rapport à 2011 s'explique :

- par l'impact des transferts d'emplois et des mesures de périmètre, évalué à - 9 336 ETPT en loi de finances initiale et - 11 453 ETPT en exécution. Ces transferts concernent principalement le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (impact du passage des universités aux responsabilités et compétences élargies pour un total au niveau ministériel de - 9 804 ETPT) ;
- par des corrections techniques à hauteur de - 405 ETPT. Celles-ci n'ont pas d'impact sur les effectifs ;
- par les conséquences des suppressions d'emplois à hauteur de - 28 980 ETPT. Il s'agit de l'impact des 32 005 suppressions d'emplois réalisées en 2011 et des 27 182 suppressions d'emplois réalisées en 2012. Ces dernières sont légèrement supérieures aux 26 123 suppressions prévues à l'issue de la LFR d'août 2012, du fait principalement de suppressions d'emplois plus importantes au ministère de la Défense et en dépit de moindres départs en retraite au ministère de l'Éducation nationale.

Par ailleurs, tous les ministères ont respecté leur plafond.

¹ Le plafond des autorisations d'emplois en LFI 2012 s'établissait à 1 922 505 ETPT, hors les budgets annexes. Il a été porté à 1 924 029 ETPT par la loi de finances rectificative du 16 août 2012, qui a rehaussé les plafonds d'emplois des ministères de l'éducation nationale (+ 1 507 ETPT) et de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (+ 17 ETPT), afin de permettre la mise en œuvre des mesures de rentrée 2012.

² Les schémas d'emplois sont fixés en ETP, et convertis en ETPT sur la base de dates moyennes d'entrées et de sorties. Des dates moyennes d'entrées-sorties tardives (au mois de septembre par exemple, comme au ministère de l'Éducation nationale) expliquent des écarts importants entre le schéma d'emplois en ETP et son impact en ETPT.

Définitions et méthodes

Plafond d'autorisation d'emplois : dans le cadre de la Lolf, il se substitue à partir de la LFI 2006 aux emplois budgétaires. Il encadre l'emploi de tous les personnels rémunérés par l'État, quel que soit leur statut. Il est exprimé en ETPT par ministère. Le passage du plafond d'autorisations d'emplois d'une année donnée à celui de l'année suivante s'explique par l'impact des créations et suppressions d'emplois ou « schéma d'emplois » (y compris extensions en année pleine des mesures décidées au titre de la LFI précédente), par des mesures de périmètres ou « mesures d'ordre » (transfert d'emplois vers d'autres budgets : opérateurs de l'État ou collectivités territoriales dans le cas de la décentralisation des missions de l'État) et par d'éventuels ajustements techniques (correction sans incidence sur le niveau d'emplois rémunérés sur les crédits votés).

Emploi en équivalent temps plein travaillé (ETPT) : c'est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'autorisation d'emplois par ministère et les consommations de ces plafonds dans le cadre de la Lolf. Un agent à temps plein présente toute l'année consomme 1 ETPT. Ce décompte tient compte à la fois de la quotité de temps de travail des agents (modalité de temps partiel le cas échéant) et de la période d'activité sur l'année. Il correspond à une évaluation de la force de travail disponible au cours de l'année. À noter que ce concept renvoie également à la notion d'équivalents-années-travail (EAT, voir la Vue 1.1), utilisées dans les comparaisons avec le secteur privé et les autres versants de la fonction publique, en cohérence avec les normes internationales.

Emploi budgétaire : pour mémoire, unité de décompte retenue pour l'autorisation d'emplois dans la loi de finances initiale jusqu'en 2005 (en mode Ordonnance de 1959). L'emploi budgétaire est un emploi permanent à temps complet. Un emploi autorisé peut ne pas être pourvu. À l'inverse, un emploi budgétaire peut servir de support à la rémunération de deux personnes employées à mi-temps. L'emploi budgétaire est donc comparable à l'équivalent temps plein (ETP) qui prend en compte la quotité de temps de travail de l'agent, mais pas sa durée de temps travaillée sur l'année.

Opérateur de l'État : notion née avec la mise en place de la Lolf qui permet de qualifier une entité dotée de la personnalité morale, quel que soit son statut juridique (Épa, ÉPIC, GIP, association, etc.), et dès lors qu'elle témoigne d'une proximité particulière vis-à-vis du budget et des missions de l'État. Cette proximité est évaluée sur la base d'un faisceau d'indices : exercice d'une mission de service public, part du financement de l'État dans les ressources de l'établissement, contrôle direct par l'État, poids de l'organisme dans les crédits ou la réalisation des objectifs de performance du programme, exploitation de biens patrimoniaux (liste non exhaustive).

La liste des opérateurs de l'État figure dans un rapport annexé chaque année au projet de loi de finances (« Jaune budgétaire »). Le rapport complet ainsi que la liste au format Excel correspondante sont disponibles sur :

www.performance-publique.gouv.fr/le-budget-et-les-comptes-de-letat/approfondir/les-operateurs-de-letat.html

1 1.4 Fonction publique de l'État : périmètres de décompte des effectifs dans les ministères et emplois en loi de finances

Figure 1.4-3 : Répartition indicative par mission des plafonds ministériels d'autorisations d'emplois en 2013

Ministères	Missions	ETPT LFI
Affaires étrangères		14 798
	Action extérieure de l'État	12 531
	Aide publique au développement	2 267
Affaires sociales et santé		11 157
	Solidarité, insertion et égalité des chances	11 157
Agriculture, alimentation et forêt		31 007
	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	13 734
	Enseignement scolaire	14 597
	Recherche et enseignement supérieur	2 676
Culture et Communication		10 928
	Culture	10 928
Défense		285 253
	Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	1 518
	Défense	283 735
Écologie, développement durable et énergie		38 198
	Écologie, développement et aménagement durables	38 198
Économie et finances		150 238
	Économie	12 999
	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	137 239
Éducation nationale		955 434
	Enseignement scolaire	955 434
Egalité des territoires et logement		14 194
	Égalité des territoires, logement et ville	14 194 ⁽¹⁾
Enseignement supérieur et Recherche		11 253
	Recherche et enseignement supérieur	11 253
Intérieur		277 008
	Administration générale et territoriale de l'État	33 607
	Sécurité	240 936
	Sécurité civile	2 465
Justice		77 542
	Justice	77 542
Outre-mer		5 086
	Outre-mer	5 086
Redressement productif		1 253
	Recherche et enseignement supérieur	1 253
Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique		-
Services du Premier ministre		9 640
	Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	28
	Conseil et contrôle de l'État	5 712
	Direction de l'action du gouvernement	3 766
	Politique des territoires	134
Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		-
Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		10 072
	Travail et emploi	10 072
Total budget général		1 903 061
	Contrôle et exploitation aériens	11 025
	Publications officielles et information administrative	835
Total budgets annexes		11 860
Total		1 914 921

Source : loi de finances initiale (LFI) 2013.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Passage à l'autonomie financière de 3 établissements d'enseignement supérieur à compter du 1^{er} janvier 2013 : -1 905 ETPT.

Fonction publique de l'État : périmètres de décompte des effectifs dans les ministères et emplois en loi de finances 1.4

1

Figure 1.4-4 : Évolution des plafonds ministériels d'autorisations d'emplois entre 2012 et 2013

Ministères	Plafond des autorisations d'emplois en LFI 2012 + LFR (en ETPT) ⁽¹⁾	Solde des créations et suppressions d'emplois (en ETPT) ⁽¹⁾	Correction technique du plafond (en ETPT)	Impact des mesures de transferts (entre ministères ou avec des opérateurs) et de périmètre (hors décentralisation) (en ETPT)	Impact de la décentralisation (en ETPT)	Plafond des autorisations d'emplois en LFI 2013 (en ETPT)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(a)+(b)+(c)+(d)+(e)
Affaires étrangères	15 024	-83	-80	-63		14 798
Affaires sociales et santé	11 283	-138	0	12		11 157
Agriculture, alimentation et forêt	31 670	-537	0	-109	-17	31 007
Culture et communication	10 995	-57	0	-10		10 928
Défense	293 198	-7 542	0	-403		285 253
Écologie, développement durable et énergie	44 890	-661	0	-5 751 ⁽²⁾⁽³⁾	-280	38 198
Économie et finances	152 186	-2 621	771 ⁽⁴⁾	-98		150 238
Éducation nationale	954 860	586	0	-12		955 434
Egalité des territoires et logement	14 676	-481	0	-1		14 194
Enseignement supérieur et recherche	17 298	0	0	-6 045 ⁽⁵⁾		11 253
Intérieur	275 608	-1 033	1 045 ⁽⁶⁾	1 395 ⁽³⁾	-7	277 008
Justice	76 887	656	0	-1		77 542
Outre-mer	4 866	220	0	0		5 086
Redressement productif	1 314	-7	0	-54		1 253
Services du Premier ministre	9 375	66	-28	227		9 640
Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social	9 899	-138	0	311		10 072
Total budget général	1 924 029	-11 770	1 708	-10 602	-304	1 903 061
Contrôle et exploitation aériens	11 151	-116	0	-10	0	11 025
Publications officielles et information administrative	834	1	0	0	0	835
Total budgets annexes	11 985	-115	0	-10	0	11 860
Total	1 936 014	-11 885	1 708	-10 612	-304	1 914 921

Source : lois de finances initiales (LFI) 2012 et 2013, Direction du budget.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

- (1) Y compris les extensions en année pleine des mesures décidées au titre de la LFI+LFR 2012 qui représentent - 9 069 ETPT.
- (2) Dont transfert à Voies navigables de France (VNF) des agents des services de la navigation de l'État : -4 511 ETPT.
- (3) Dont transfert depuis le ministère de l'Écologie vers le ministère de l'Intérieur des personnels de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) et des inspecteurs et délégués du permis de conduire : 1 526 ETPT.
- (4) Dont intégration dans le plafond d'emplois du ministère des enquêteurs Insee, suite à leur changement de statut (anciennement vacataires-pigistes, désormais non-titulaires) : + 770 ETPT.
- (5) Dont passage à l'autonomie financière de 3 établissements d'enseignement supérieur à compter du 1^{er} janvier 2013 (-1 905 ETPT) et ajustement des emplois des établissements ayant accédé à l'autonomie au 1^{er} janvier 2012, la liste de ces établissements n'ayant pas été définitivement arrêtée lors de la discussion du PLF 2012 (4 155 ETPT).
- (6) Intégration dans le plafond d'emplois du programme «Gendarmerie nationale» des effectifs mis à la disposition de divers organismes (EDF, Banque de France, SNCF, etc.).

1 1.4 Fonction publique de l'État : périmètres de décompte des effectifs dans les ministères et emplois en loi de finances

Figure 1.4-5 : Évolution des plafonds ministériels d'autorisations d'emplois de 2006 à 2013

(arrondis en milliers d'ETPT)	Total ministères (budget général)
Plafond d'emplois 2006	2 338
Prise en compte de l'impact sur 2007 du schéma d'emplois 2006	-5
Prise en compte du schéma d'emplois 2007	-10
Impact des mesures de transferts et de périmètre (hors décentralisation)	-4
Impact de la décentralisation	-49
Plafond d'emplois 2007	2 271
Prise en compte de l'impact sur 2008 du schéma d'emplois 2007	-8
Prise en compte du schéma d'emplois 2008	-10
Impact des mesures de transferts et de périmètre (hors décentralisation)	-1
Impact de la décentralisation	-53
Ajustement technique du plafond	-10
Plafond d'emplois 2008	2 189
Prise en compte de l'impact sur 2009 du schéma d'emplois 2008	-13
Prise en compte du schéma d'emplois 2009	-15
Impact des mesures de transferts et de périmètre (hors décentralisation)	-36
Impact de la décentralisation	-17
Ajustement technique du plafond	0
Plafond d'emplois 2009	2 108
Prise en compte de l'impact sur 2010 du schéma d'emplois 2009	-16
Prise en compte du schéma d'emplois 2010	-16
Impact des mesures de transferts et de périmètre (hors décentralisation)	-66
Impact de la décentralisation	-3
Ajustement technique du plafond	0
Plafond d'emplois 2010	2 016⁽¹⁾
Prise en compte de l'impact sur 2011 du schéma d'emplois 2010	-17
Prise en compte du schéma d'emplois 2011	-13
Impact des mesures de transferts et de périmètre (hors décentralisation)	-34
Impact de la décentralisation	-1
Ajustement technique du plafond	20
Plafond d'emplois 2011	1 962
Prise en compte de l'impact sur 2012 du schéma d'emplois 2011	-17
Prise en compte du schéma d'emplois 2012	-14
Impact des mesures de transferts et de périmètre (hors décentralisation)	-9
Impact de la décentralisation	-1
Ajustement technique du plafond	0
Plafond d'emplois 2012	1 924⁽²⁾
Prise en compte de l'impact sur 2013 du schéma d'emplois 2012	-9
Prise en compte du schéma d'emplois 2013	-3
Impact des mesures de transferts et de périmètre (hors décentralisation)	-11
Impact de la décentralisation	0
Ajustement technique du plafond	2
Plafond d'emplois 2013	1 903

Source : Direction du budget.

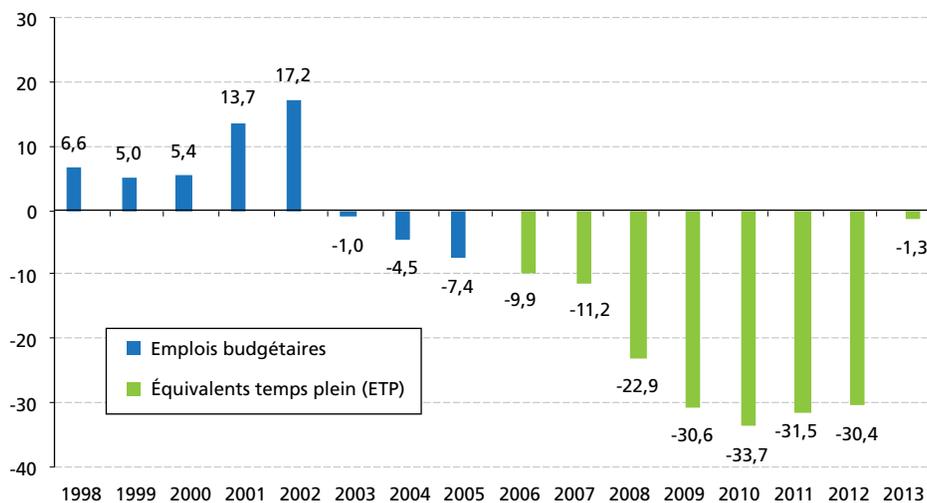
Champ : budget général de l'État, hors budgets annexes.

(1) Le plafond des autorisations d'emplois en LFI 2010 s'établissait à 2 007 291 ETPT, hors budgets annexes. L'article 10 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a porté ce plafond à 2 016 217 ETPT à la suite d'une modification du plafond d'emplois du ministère de l'Éducation nationale, Jeunesse et Vie associative, du fait d'une correction liée à la prise en compte des surnombres dans l'enseignement public du premier degré pour 4 200 ETPT et d'une correction liée à la fiabilisation du décompte des emplois des enseignants du privé pour 4 726 ETPT. Ces éléments n'ont pas pu être pris en compte lors de l'établissement du plafond d'emplois 2011.

(2) Le plafond des autorisations d'emplois en LFI 2012 s'établissait à 1 922 505 ETPT, hors les budgets annexes. Il a été porté à 1 924 029 ETPT par la loi de finances rectificative du 16 août 2012, qui a rehaussé les plafonds d'emplois des ministères de l'éducation nationale (+ 1 507 ETPT) et de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (+ 17 ETPT), afin de permettre la mise en œuvre des mesures de rentrées 2012.

Figure 1.4-6 : Évolution de l'autorisation d'emplois dans le budget général de l'État entre 1998 et 2013

(en milliers)



Source : Direction du Budget. *Projet de loi de finances.*

Champ : budget général de l'État (hors budgets annexes), hors appelés, hors mesures d'ordre et hors décentralisation.

Note de lecture : les chiffres présentés ici (en ETP et en milliers) correspondent au solde des créations/suppressions de postes, à périmètre constant.

À partir de 2006, les emplois budgétaires ne peuvent plus être suivis en tant que tels ; ils peuvent néanmoins être comparés aux ETP.

1.4 Fonction publique de l'État : périmètres de décompte des effectifs dans les ministères et emplois en loi de finances

Figure 1.4-7 : Consommation des emplois par ministère en 2012

Ministères	Consommation d'ETPT en 2011	Plafond d'autorisation d'emplois LFI 2012 + LFR en ETPT (a)	Transferts en cours de gestion 2012 (b)	Consommation des emplois 2012 en ETPT (c)	Écart constaté entre consommation 2012 et plafond LFI 2012 corrigé des transferts en cours de gestion (en ETPT) (c) - [(a)+(b)]
Affaires étrangères et européennes	14 888	15 024	0	14 552	-472
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	32 361	31 806	79	31 723	-162
Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État	140 295	139 495	4	137 048	-2 451
Culture et communication	10 923	10 995	-43	10 773	-179
Défense et anciens combattants	296 653	293 198	5	287 640	-5 563
Écologie, développement durable, transports et logement	61 420	59 566	-17	58 873	-676
Économie, finances et industrie	13 714	14 005	1	13 564	-442
Éducation nationale, jeunesse et vie associative	958 979	954 860	37	945 694	-9 203
Enseignement supérieur et recherche	22 234	17 298	1	12 414	-4 885
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	280 337	280 474	97	279 474	-1 097
Justice et libertés	75 089	76 887	40	75 526	-1 401
Services du Premier ministre	8 776	9 239	20	8 946	-313
Travail, emploi et santé	22 027	21 182	-224	20 760	-198
Total budget général	1 937 696	1 924 029	0	1 896 987	-27 042
Contrôle et exploitation aériens	11 094	11 151	0	10 992	-159
Publications officielles et information administrative	787	834	0	760	-74
Total budgets annexes	11 881	11 985	0	11 752	-233
Total	1 949 577	1 936 014	0	1 908 739	-27 275

Source : loi de règlement pour 2012, Direction du budget.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

Note de lecture : la consommation des emplois en 2012 est à comparer au plafond autorisé en LFI 2012 corrigé des transferts d'emplois intervenus en cours de gestion et en loi de finances rectificative (LFR).

Figure 1.5-1: Effectifs physiques de la fonction publique territoriale au 31 décembre 2011

	Rappel 2010	2011				
	Effectifs au 31/12/2010 ⁽¹⁾	Effectifs au 31/12/2011	Part de femmes (en %)	Part de titulaires (en %)	Part de non-titulaires (en %)	Part des autres catégories et statuts (en %) ⁽³⁾
Emplois principaux						
Régions, départements, communes ⁽²⁾	1 377 098	1 385 185	61,5	78,5	17,5	4,0
Épa locaux ⁽²⁾	433 927	445 478	57,9	72,5	26,2	1,3
Total fonction publique territoriale	1 811 025	1 830 663	60,6	77,0	19,7	3,3
<i>Assistants maternelles</i>	48 208	50 362	95,8	-	-	100,0
<i>FPT hors assistantes maternelles</i>	1 762 817	1 780 301	59,6	79,2	20,2	0,6
Emplois secondaires						
Régions, départements, communes ⁽²⁾	31 163	30 336	65,2	36,4	58,1	5,5
Épa locaux ⁽²⁾	74 714	69 185	46,1	35,6	43,0	21,4
Total	105 877	99 521	51,9	35,9	47,6	16,6

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Chiffres actualisés par rapport à l'année précédente.

(2) Les évolutions concernant les effectifs des communes et des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu de possibles modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

(3) La catégorie «autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

Figure 1.5-2: Effectifs en équivalents temps plein (ETP) de la fonction publique territoriale au 31 décembre 2011

	Rappel 2010	2011				
	Effectifs au 31/12/2010 (1)	Effectifs au 31/12/2011	Part de femmes (en %)	Part de titulaires (en %)	Part de non-titulaires (en %)	Part des autres catégories et statuts (en %) ⁽³⁾
Régions, départements, communes ⁽²⁾	1 247 435	1 263 003	59,8	81,7	14,8	3,5
Épa locaux ⁽²⁾	387 553	400 852	55,4	76,1	22,8	1,1
Total fonction publique territoriale	1 634 988	1 663 854	58,7	80,3	16,7	3,0
<i>Assistants maternelles</i>	38 558	42 456	96,2	-	-	100,0
<i>FPT hors assistantes maternelles</i>	1 596 430	1 621 398	57,8	82,5	17,1	0,4

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Chiffres actualisés par rapport à l'année précédente.

(2) Les évolutions concernant les effectifs des communes et des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu de possibles modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

(3) La catégorie «autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

1.5 Fonction publique territoriale

Figure 1.5-3 : Évolution des effectifs territoriaux par statut (*) des agents et type de collectivité entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011

		2010 ⁽¹⁾	2011	Évolution 2010-2011 en %
Communes ⁽²⁾	Titulaires ⁽³⁾	801 522	793 448	-1,0
	Non-titulaires	186 564	200 599	7,5
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	18 757	18 643	-0,6
	Total	1 006 843	1 012 690	0,6
Départements	Titulaires ⁽³⁾	223 973	224 392	0,2
	Non-titulaires	32 845	32 062	-2,4
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	33 718	36 004	6,8
	Total	290 536	292 458	0,7
Régions	Titulaires ⁽³⁾	68 617	69 279	1,0
	Non-titulaires	10 770	10 365	-3,8
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	332	393	18,4
	Total	79 719	80 037	0,4
Total collectivités territoriales	Titulaires ⁽³⁾	1 094 112	1 087 119	-0,6
	Non-titulaires	230 179	243 026	5,6
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	52 807	55 040	4,2
	Total	1 377 098	1 385 185	0,6
Établissements communaux ⁽²⁾	Titulaires ⁽³⁾	82 449	82 396	-0,1
	Non-titulaires	42 077	43 097	2,4
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	3 120	2 975	-4,6
	Total	127 646	128 468	0,6
Établissements intercommunaux ⁽²⁾	Titulaires ⁽³⁾	176 172	180 702	2,6
	Non-titulaires	55 655	62 090	11,6
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	2 355	2 637	12,0
	Total	234 182	245 429	4,8
Établissement départementaux	Titulaires ⁽³⁾	57 089	57 317	0,4
	Non-titulaires	8 286	8 313	0,3
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	83	116	39,8
	Total	65 458	65 746	0,4
Autres Épa locaux	Titulaires ⁽³⁾	2 513	2 482	-1,2
	Non-titulaires	4 106	3 310	-19,4
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	22	43	95,5
	Total	6 641	5 835	-12,1
Total Épa locaux	Titulaires ⁽³⁾	318 223	322 897	1,5
	Non-titulaires	110 124	116 810	6,1
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	5 580	5 771	3,4
	Total	433 927	445 478	2,7
Total FPT	Titulaires ⁽³⁾	1 412 335	1 410 016	-0,2
	Non-titulaires	340 303	359 836	5,7
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	58 387	60 811	4,2
	Total FPT	1 811 025	1 830 663	1,1
Total secteur communal ⁽⁵⁾	Titulaires ⁽³⁾	1 062 656	1 059 028	-0,3
	Non-titulaires	288 402	309 096	7,2
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	24 254	24 298	0,2
	Total FPT	1 375 312	1 392 422	1,2

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).
Note : selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL), environ 135 000 personnes physiques supplémentaires ont été transférées de 2006 à 2010 de l'État vers la Fonction publique territoriale dans le cadre de la loi Libertés et Responsabilités locales de 2004. Voir également Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et Chiffres, édition 2009-2010.

(*) Les définitions des statuts ont été harmonisées dans les trois versants de la fonction publique (Dossier « Diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique » du présent Rapport annuel). Les séries ont été révisées par rapport à l'édition précédente.

(1) Chiffres actualisés par rapport à l'année précédente.

(2) Les évolutions concernant les effectifs des communes et des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu de possibles modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

(3) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT les militaires (2 300 sapeurs pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires.

(4) La catégorie « autres catégories et statuts » recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(5) Le secteur communal comprend les communes, les établissements intercommunaux et d'autres Épa locaux tels que les OPHLM, les caisses du crédit municipal, les régies, etc.

Figure 1.5-4 : Effectifs en équivalents temps plein de la fonction publique territoriale par type de collectivité et statut (*) au 31 décembre 2011

		2010 ⁽¹⁾	2011	Évolution 2010-2011 en %	Répartition par statut selon la collectivité en 2011 (en %)
Communes (2)	Titulaires ⁽³⁾	752 715	749 227	-0,5	82
	Non-titulaires	135 804	148 702	9,5	16
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	13 222	14 141	7,0	2
	Total	901 741	912 070	1,1	100
Départements	Titulaires ⁽³⁾	213 519	215 526	0,9	79
	Non-titulaires	28 623	28 153	-1,6	10
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	27 747	30 370	9,5	11
	Total	269 890	274 049	1,5	100
Régions	Titulaires ⁽³⁾	66 282	67 146	1,3	87
	Non-titulaires	9 292	9 467	1,9	12
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	231	271	17,5	0
	Total	75 805	76 884	1,4	100
Total collectivités territoriales	Titulaires ⁽³⁾	1 032 516	1 031 898	-0,1	82
	Non-titulaires	173 720	186 322	7,3	15
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	41 200	44 782	8,7	4
	Total	1 247 435	1 263 003	1,2	100
Établissements communaux ⁽²⁾	Titulaires ⁽³⁾	76 096	76 159	0,1	69
	Non-titulaires	31 351	32 482	3,6	29
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	2 305	2 460	6,7	2
	Total	109 752	111 100	1,2	100
Établissements intercommunaux ⁽²⁾	Titulaires ⁽³⁾	164 485	170 045	3,4	77
	Non-titulaires	43 796	49 675	13,4	22
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	1 708	1 991	16,6	1
	Total	209 990	221 711	5,6	100
Établissement départementaux	Titulaires ⁽³⁾	55 937	56 483	1,0	90
	Non-titulaires	6 317	6 361	0,7	10
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	51	80	58,0	0
	Total	62 304	62 925	1,0	100
Autres Épa locaux	Titulaires ⁽³⁾	2 370	2 291	-3,3	45
	Non-titulaires	3 117	2 793	-10,4	55
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	18	32	76,1	1
	Total	5 506	5 116	-7,1	100
Total Épa locaux	Titulaires ⁽³⁾	298 888	304 978	2,0	76
	Non-titulaires	84 582	91 311	8,0	23
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	4 082	4 563	11,8	1
	Total	387 553	400 852	3,4	100
Total FPT	Titulaires ⁽³⁾	1 331 404	1 336 877	0,4	80
	Non-titulaires	258 302	277 633	7,5	17
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	45 282	49 345	9,0	3
	Total FPT	1 634 988	1 663 854	1,8	100
Total secteur communal ⁽⁵⁾	Titulaires ⁽³⁾	995 666	997 722	0,2	80
	Non-titulaires	214 070	233 651	9,1	19
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	17 253	18 624	7,9	1
	Total FPT	1 226 989	1 249 997	1,9	100

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, Département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(*) Les définitions des statuts ont été harmonisées dans les trois versants de la fonction publique (Dossier « Diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique » du présent Rapport annuel). Les séries ont été révisées par rapport à l'édition précédente.

(1) Chiffres actualisés par rapport à l'année précédente.

(2) Les évolutions concernant les effectifs des communes et des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu de possibles modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

(3) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT les militaires (2 300 sapeurs pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires.

(4) La catégorie « autres catégories et statuts » recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(5) Le secteur communal comprend les communes, les établissements intercommunaux et d'autres Épa locaux tels que les OPHLM, les caisses du crédit municipal, les régies, etc.

1.5 Fonction publique territoriale

Figure 1.5-5 : Effectifs physiques de la fonction publique territoriale par catégorie d'employeur en 2010 et 2011

	Effectifs au 31/12/2010 (*)	Effectifs au 31/12/2011	Évolution 2010-2011 (en %)
Organismes communaux⁽¹⁾	1 134 489	1 141 158	0,6
Communes de moins de 1 000 habitants	71 486	73 086	
Communes de 1 000 à 1 999 habitants	57 858	59 359	
Communes de 2 000 à 3 499 habitants	61 636	63 141	
Communes de 3 500 à 4 999 habitants	51 316	52 270	
<i>Communes de 5 000 à 9 999 habitants</i>	<i>118 649</i>	<i>120 343</i>	
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	137 488	137 122	
Communes de 20 000 à 49 999 habitants	245 224	240 163	
Communes de 50 000 à 79 999 habitants	94 146	92 241	
Communes de 80 000 à 99 999 habitants	35 223	36 084	
Communes de 100 000 habitants et plus	133 817	138 881	
Total des communes	1 006 843	1 012 690	0,6
Établissements communaux	127 646	128 468	0,6
Organismes intercommunaux⁽¹⁾	234 182	245 429	4,8
Communautés urbaines	40 373	41 223	2,1
Communautés d'agglomération	62 720	66 778	6,5
Communautés de communes	65 315	69 928	7,1
Syndicats d'agglomération nouvelle	2 230	2 256	1,2
Total des EPCI à fiscalité propre	170 638	180 185	5,6
SIVOM	8 808	8 874	0,7
SIVU	24 653	24 659	0,0
Syndicats mixtes	27 849	29 446	5,7
Autres établissements publics intercommunaux	2 234	2 265	1,4
Total des groupements intercommunaux hors EPCI à fiscalité propre	63 544	65 244	2,7
Organismes départementaux	355 994	358 204	0,6
Départements	290 536	292 458	0,7
Établissements départementaux (SDIS, CNFPT, CDG ...)	65 458	65 746	0,4
Régions	79 719	80 037	0,4
Autres Épa locaux (OPHLM, CCM, régies ...)	6 641	5 835	-12,1
Total FPT	1 811 025	1 830 663	1,1

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France métropolitaine et DOM.

(*) Chiffres révisés par rapport à l'année précédente

(1) Les évolutions entre 2010 et 2011 concernant les effectifs des communes et des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu de probables modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

Figure 1.6-1: Effectifs physiques de la fonction publique hospitalière par sexe et statut (*) au 31 décembre 2011

	Rappel 2010	2011				
	Effectifs au 31/12/2010 ⁽¹⁾	Effectifs au 31/12/2011	Part de femmes (en %)	Part de titulaires (en %)	Part de non-titulaires (en %)	Part des autres catégories et statuts (en %) ⁽³⁾
Hôpitaux yc syndicats inter hospitaliers						
Médecins ⁽²⁾	104 389	106 489	49,8	0,0	0,0	100,0
Personnel non médical	900 295	914 065	80,1	82,5	17,2	0,3
Total hôpitaux	1 004 684	1 020 554	77,0	73,9	15,4	10,7
Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)	72 966	76 266	86,9	68,1	30,8	1,2
Autres établissements médico-sociaux	32 904	32 618	66,4	58,1	39,7	2,2
Total fonction publique hospitalière	1 110 554	1 129 438	77,3	73,0	17,2	9,8

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors Com et étranger).

(*) Les définitions des statuts ont été harmonisées dans les trois versants de la fonction publique (Dossier «Diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique» du présent Rapport annuel et note 3). Les séries ont été révisées par rapport à l'édition précédente.

(1) Chiffres actualisés par rapport à l'année précédente.

(2) Y compris internes et résidents. Hors praticiens hospitalo-universitaires, recensés avec les effectifs de la fonction publique d'État.

(3) La catégorie «autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

Figure 1.6-2 : Effectifs de la fonction publique hospitalière en équivalent temps plein (ETP) par sexe et statut (*) au 31 décembre 2011

	Rappel 2010	2011				
	Effectifs au 31/12/2010 ⁽¹⁾	Effectifs au 31/12/2011	Part de femmes (en %)	Part de titulaires (en %)	Part de non-titulaires (en %)	Part des autres catégories et statuts (en %) ⁽³⁾
Hôpitaux						
Médecins ⁽²⁾	88 864	91 740	50,7	0,0	0,0	100,0
Personnel non médical	844 653	850 921	79,4	83,0	16,7	0,3
Total hôpitaux	933 518	942 661	76,6	75,0	15,1	10,0
Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)	66 994	69 726	86,8	70,2	29,1	0,6
Autres établissements médico-sociaux	28 097	27 865	68,5	64,5	33,6	1,9
Total fonction publique hospitalière	1 028 609	1 040 252	77,0	74,4	16,5	9,1

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors Com et étranger).

(*) Les définitions des statuts ont été harmonisées dans les trois versants de la fonction publique (Dossier «Diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique» du présent Rapport annuel et note 3). Les séries ont été révisées par rapport à l'édition précédente.

(1) Chiffres actualisés par rapport à l'année précédente.

(2) Y compris internes et résidents. Hors praticiens hospitalo-universitaires, recensés avec les effectifs de la fonction publique d'État.

(3) La catégorie «autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.